

HISTOIRE  
DE LA  
RÉVOLUTION DU 18 MARS

PAR  
PAUL LANJALLEY ET PAUL CORRIEZ

Premier fascicule  
ORIGINES. — LE 18 MARS

Prix : 1 franc

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE  
A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET G<sup>ie</sup>, ÉDITEURS

15, boulevard Montmartre, et faubourg Montmartre, 13  
MÊME MAISON A BRUXELLES, A LEIPZIG ET A LIVOURNE

—  
1871

Tous droits de traduction et de reproduction réservés



*7 liorais  
complet*

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION DU 18 MARS

83



F 8 E 30-1

17267

HISTOIRE

DE LA

# RÉVOLUTION DU 18 MARS

PAR

PAUL LANJALLEY ET PAUL CORRIEZ

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE VOITELAIN ET C<sup>ie</sup>  
rue Jean-Jacques-Rousseau, 61



PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS

15, boulevard Montmartre et faubourg Montmartre, 13

MÊME MAISON A BRUXELLES, A LEIPZIG ET A LIVOURNE

—  
1871

TOUTS DROITS DE REPRODUCTION ET DE TRADUCTION RÉSERVÉS



HISTOIRE

REVOLUTION DE 18 MARS

PAR L'ABBÉ DE LA MOTTE



PARIS

A. LAFONT, VERMOREL ET C<sup>o</sup>, ÉDITEURS

1871

PRÉFACE

L'histoire de faits tels que ceux qui se sont produits à Paris, du 18 mars au 28 mai 1871, est une œuvre complexe, et dont tous les éléments ne peuvent être réunis que lorsque les événements sont échus depuis un temps déjà assez long. L'histoire d'un mouvement quelconque ne peut être complète, en effet, que lorsqu'il est possible de présenter ses origines, d'indiquer tous ses incidents, toutes ses phases; enfin, de dire ses résultats, ses suites.

Ce n'est pas au lendemain du jour où, dans une révolution, un parti a vaincu l'autre, qu'on peut aspirer à en embrasser l'ensemble et à en relater les causes, les faits et les conséquences.

Les conséquences, elles n'ont pas eu le temps encore de se manifester; elles n'existeront que plus tard. Les faits, lorsque surtout l'insurrection est dans les murs et la répres-



sion hors des murs, il est bien difficile de se flatter de les présenter sans la moindre erreur. Les causes seules sont complètement appréciables.

Ceci donne une idée sommaire de ce qu'est l'ouvrage que nous publions. Notre prétention n'est pas, on le voit, d'avoir fait l'*Histoire de la Révolution du 18 mars 1871* dans toute l'étendue que comporte ce titre, — ce qui n'est pas réalisable maintenant.

Nous avons tâché de remplir, aussi complètement que possible, le seul cadre qu'on se puisse assigner à l'heure qu'il est : rechercher les causes qui ont amené la Révolution du 18 mars; — dire, des faits qui ont suivi cette journée, ce qu'ont pu nous apprendre des informations scrupuleuses; — donner, des choses que nous racontons, une appréciation que nous nous sommes efforcés de rendre impartiale; — exposer, enfin, les conclusions qui nous ont paru ressortir de l'ensemble de ce travail.

Partisans de l'autonomie communale, mais nullement des hommes qui composèrent la Commune, nous croyons nous être constamment tenus au point de vue du principe que nous approuvons; nous sommes certains de ne nous être jamais placés au point de vue des hommes, que nous avons eu trop souvent à réprover.

N'ayant participé à la lutte ni dans un sens ni dans l'autre, nous étant constamment attachés à faire, des événements qui se produisaient, l'objet d'une sérieuse étude, à la fois en vue de notre édification personnelle et de la présente publication, nous sommes restés absolument en dehors et au-dessus des passions qui ac-

compagnent toujours les grands mouvements politiques, et n'avons ainsi pas eu difficulté à garder l'impartialité qui convient à l'histoire.

Dans ces récits écrits au jour le jour, à fur et mesure que les événements se produisaient, le lecteur, en présence de certaines appréciations, pourra quelquefois croire que nous penchons par ici plutôt que par là. Qu'il ne s'en tienne pas à une vue fragmentaire, qu'il poursuive; nous avons confiance que promptement il reconnaîtra son erreur, et s'apercevra qu'elle n'a pu naître qu'en raison de la disposition par journées, qui exclut, jusqu'à lecture complète, toute vue d'ensemble en ce qui concerne l'esprit général de l'œuvre, autant qu'en ce qui a rapport aux faits.

Des amis, plus timorés qu'il ne convient sans doute, ont voulu voir, dans ce que nous appelons notre impartialité, un péril pour notre œuvre, et nous ont rappelé le mot de P.-L. Courier : « Malheur à celui par qui le scandale arrive, qui sur quelque sujet important et d'un intérêt général, dit au public la vérité. Proscription, persécution, récompense ordinaire de ceux qui seuls se hasardent à dire ce que chacun pense. »

A cette citation, nous avons répondu en empruntant à Prévost-Paradol les paroles suivantes : « Poursuivre un livre (en dehors de la question des bonnes mœurs ou de la diffamation personnelle) est toujours une niaiserie. Que des poursuites puissent intimider la presse périodique, influencer sur sa conduite générale et rendre les journaux plus modérés par prudence, on peut le comprendre; mais un livre qui, une fois publié, est un acte irrévocable, qui



« doit infailliblement prospérer ou périr, selon le sujet  
 « qu'il traite et selon le talent de l'écrivain, à quoi bon le  
 « poursuivre ? Est-ce pour le supprimer, l'anéantir ? Certes,  
 « si l'imprimerie n'existait pas, ou si les tribunaux français  
 « avaient juridiction sur toute la terre, on pourrait conce-  
 « voir une telle espérance. Mais, dans notre état actuel de  
 « civilisation, c'est une illusion puérile que de prétendre  
 « arriver par des arrêts de justice à la suppression d'un  
 « écrit, pour peu que le public éclairé ait un motif quel-  
 « conque d'en prendre connaissance. Je n'ai pas grand  
 « mérite à affirmer, par exemple, qu'il ne serait au pouvoir  
 « de personne d'empêcher le présent ouvrage d'arriver aux  
 « lecteurs français et étrangers, en vue desquels je le  
 « publie. »

Paris, juin 1871.

## HISTOIRE

DE LA

# RÉVOLUTION DU 18 MARS

---

## PRÉLIMINAIRES

---

Avant de commencer le récit des événements survenus à Paris à la suite de l'insurrection du 18 mars, il est nécessaire de rappeler d'une façon sommaire quel était à leur début l'état moral de la population de cette grande cité. En nous faisant discerner les vraies causes des événements ultérieurs, ce rapide examen rétrospectif nous permettra d'en apprécier plus justement les conséquences.

On ne subit pas, sans en ressentir de profondes et durables impressions, le régime de privations de toutes natures auquel les Parisiens eurent le courage de s'astreindre pendant cinq mois. Les atroces souffrances physiques et morales qu'ils endurèrent produisirent une extrême irritation des esprits, qui fut encore accrue par la convention du 28 janvier, terminaison douloureuse autant qu'inattendue d'un siège de quatre mois et demi.



Cette idée de reconstitution de la France, que nous développerons ultérieurement, a donné naissance au mouvement du 18 mars.

L'Assemblée nationale, dont la composition affligea Paris, saisit tous les prétextes pour manifester son antipathie, son hostilité pour la capitale. Celle-ci avait désigné Garibaldi comme l'un de ses représentants. On se souvient de l'accueil injurieux qui lui fut fait. L'horreur que Paris inspirait à l'Assemblée se manifesta surtout lorsqu'il fut question d'y transporter, comme cela était naturel, le siège de ses délibérations. Les invectives les plus haineuses furent prononcées contre la grande cité parisienne; on parla même de la *décapitaliser*. Prétention insensée, dont la réalisation ne priverait pas Paris de son immense influence dans les affaires nationales, car il serait toujours le centre où se réunissent les sommités de la science et de l'art.

Pendant que l'Assemblée nationale délibérait à Bordeaux, diverses causes encore avaient aussi contribué à mécontenter profondément Paris.

Le maintien du général Vinoy comme gouverneur de la capitale continuait à déplaire à la population, qui n'avait pas oublié décembre 1851.

La garde nationale avait peu approuvé la nomination du général d'Aurelles de Paladines, comme commandant en chef. L'homme qui avait laissé reprendre Orléans par les Prussiens, ce qui avait contraint Gambetta à lui retirer son commandement, ne devait pas être sympathique. De plus, ses sentiments républicains étaient douteux, quoique, quelque temps après son installation, le général d'Aurelles eût fait, en présence des chefs de bataillon réunis à l'état-major, une sorte d'adhésion à la République.

La garde nationale était très-inquiétée par les bruits de prochain désarmement qui circulaient, et que le gouvernement ne faisait pas démentir, ce qui accroissait de jour en jour l'irritation.

Avec raison, la garde nationale parisienne attachait une extrême importance à sa bonne organisation et à son armement. C'était pour elle la plus sérieuse assurance qu'on respecterait ses droits politiques et qu'on n'oserait pas attenter à la République. Cette opinion avait été partagée en 1830 par Lafayette, qui fit procéder très-activement, après la révolution de Juillet, à la reconstitution de la garde nationale pour sauvegarder d'une façon efficace les droits des citoyens.

Après avoir supporté le siège, la garde nationale était, moins que jamais, disposée à se laisser désarmer par le gouvernement issu de l'Assemblée. Ce gouvernement, elle le reconnaissait, mais il lui était antipathique. La garde nationale avait peu de confiance dans la sincérité du sentiment qui avait rallié à la République des hommes qui, par leur passé et leurs tendances, en étaient les ennemis acharnés.

La pensée de solidariser les divers bataillons de la garde nationale, pour s'opposer à toute atteinte contre la République, correspondait si réellement à une nécessité généralement ressentie, que l'idée en fut formulée de plusieurs côtés à la fois.

Elle fut émise presque en même temps par des hommes ou des groupes ayant des points de vue divers, qui se proposaient des buts assez opposés. Constituer un Comité de la garde nationale était la pensée générale. Les uns avaient en vue d'appuyer leurs candidatures dans les élections; les autres se proposaient le but plus désintéressé de grouper les bataillons pour en faire une organisation puissante. Dans ces derniers, quelques-uns désiraient éliminer de la garde nationale l'élément ouvrier, par trop révolutionnaire, qui y avait été incorporé.

Ces tendances, ayant des traits communs, donnèrent naissance à deux organisations importantes qui, à un moment donné, opérèrent leur fusion. L'alliance de ces deux groupes constitua la *Fédération de la garde nationale* dont le *Comité central* a été amené, le 18 mars, à prendre la direction des affaires parisiennes. Le rôle important qui incombait à ce Comité par suite des événements, rend nécessaires quelques développements sur son origine.

Quelques citoyens habitant le XV<sup>e</sup> arrondissement, avec quelques orateurs connus dans les réunions publiques de ce quartier, é mirent l'avis qu'il serait bon d'établir un lien entre les gardes nationaux. Dans ce but, ils rédigèrent un appel adressé aux divers bataillons, leur demandant d'envoyer des délégués afin de se renseigner sur l'association projetée, pour laquelle ils avaient adopté la forme fédérative d'après le conseil de M. Chalain (de l'*Internationale*).

Un grand nombre de gardes nationaux saisirent avec empressement cette occasion de se rallier à une idée dont la réalisation probable leur semblait de nature à satisfaire leurs désirs. Ils se firent nommer délégués par leurs compagnies, ou se rendirent de



leur propre mouvement à une réunion qui eut lieu le 15 février au Waux-Hall.

Les principaux instigateurs de cette réunion, constitués en comité provisoire, soumièrent aux assistants un projet de statuts par eux élaboré.

La discussion de ce projet fut mise à l'ordre du jour. Mais on fit justement remarquer qu'il serait bon de se rallier d'autres comités en voie de formation avant de procéder à la rédaction définitive des statuts. Cette opinion ayant été adoptée par l'Assemblée, elle se sépara sans avoir fait une besogne bien effective.

Cependant le but de la réunion avait été atteint. On s'était vu, on avait commencé à s'entendre. Un délégué provisoire par arrondissement avait été désigné, avec mission de provoquer dans son quartier la formation d'un comité définitif dont chaque compagnie élirait un membre. Il devait, en outre, s'occuper de poser les bases de statuts qui détermineraient la conduite à tenir par la garde nationale en présence des événements qui pourraient survenir.

L'événement dont on se préoccupait principalement était l'entrée des Prussiens à Paris, sujet d'inquiétude et d'angoisses pour tous.

Une nouvelle réunion eut lieu au Waux-Hall le 24 février. Deux mille délégués environ étaient présents; des chefs de bataillon et des officiers y assistaient. Chaque compagnie avait envoyé un représentant. Ils avaient été nommés avec plus de régularité que ceux qui avaient formé la première réunion le 15 février. Cependant cette délégation n'était pas encore faite dans les formes rigoureuses; il n'y avait pas de pouvoirs signés. La mise en discussion du projet de statuts rencontra une forte opposition de la part de la portion turbulente de l'assemblée, qui proposa de faire une imposante manifestation pacifique, calme, à la colonne de Juillet, en commémoration de la proclamation de la République en 1848. Cette idée fut mise à exécution.

Avant de se rendre à la place de la Bastille, la résolution suivante avait été adoptée par la réunion : « La garde nationale proteste, par l'organe de son Comité central, contre toute tentative de désarmement, et déclare qu'elle y résistera au besoin par les armes. » Puis il avait été décidé, malgré les énergiques protestations de la partie raisonnable de l'assemblée, que la garde nationale, lors de l'entrée des Prussiens à Paris, se porterait à leur rencontre, en armes, pour s'y opposer. Chaque délégué devait faire

voter sa compagnie sur cette question ainsi résolue, et s'enquérir des dispositions des officiers.

La manifestation projetée à la place de la Bastille fut véritablement grandiose.

Nous n'avons pas à la décrire ici; il nous suffira de noter la profonde impression qu'elle produisit sur tous ceux qui en furent spectateurs. En contemplant cette foule calme, sérieuse et triste, on sentait que chacun de ses membres prenait dans son for intérieur de ces graves résolutions dont le souvenir est impérissable!

Conformément à la décision prise par la réunion du 24 février, la conduite à tenir par la garde nationale lors de l'entrée des Prussiens fut soumise aux compagnies qui y avaient envoyé un représentant. Dans le plus grand nombre, l'opinion de la réunion prévalut; chez quelques-unes à l'unanimité.

La population parisienne fut en proie à une très-vive inquiétude lorsqu'elle apprit que la plupart des compagnies de la garde nationale étaient dans l'intention de s'opposer par la force à l'entrée des Prussiens.

Alors le Comité provisoire de la garde nationale qui s'était formé intervint. Quelques-uns de ses membres appartenant à l'*Association internationale des travailleurs*, avaient mis en relation ce Comité avec le *Conseil fédéral* de l'association. Le Comité provisoire fut d'avis de s'adjoindre quelques membres du Conseil fédéral, à titre de membres libres, afin de contre-balancer l'influence de l'élément violent et exalté qui existait en lui.

Ainsi modifié, le Comité provisoire de la garde nationale, qui s'intitulait déjà *Comité central*, prévoyant les désastreuses conséquences qui pouvaient résulter d'une collision avec les Prussiens, rédigea un manifeste adressé à la garde nationale. Il l'invitait à former autour des Prussiens un cordon défensif et la suppliait de ne pas prendre l'offensive. Ce chaleureux appel, qui fut affiché dans Paris et inséré dans tous les journaux, eut la plus heureuse influence. Il modifia les résolutions de la majeure partie de la garde nationale, et contribua principalement à donner à Paris, en ce triste jour d'invasion, cette attitude digne et calme qui imposa une crainte si respectueuse à nos ennemis.

La bourgeoisie parisienne, qui manifesta plus tard un si profond mépris pour le *Comité central*, lui fut alors, bien qu'ignorant assez généralement ce qu'il était, reconnaissante de son intelli-



gente intervention, dont les effets indiquaient qu'il avait déjà une réelle influence sur la garde nationale.

Après le départ des Prussiens, ce Comité central fut pendant un moment presque complètement désorganisé. On put croire, un instant, qu'aucune organisation féconde ne sortirait des tentatives faites jusqu'alors. Mais cette apparente désagrégation ne dura pas. A l'instigation des membres de l'*Association internationale* qui faisaient partie du Comité central, une nouvelle assemblée générale des délégués des compagnies fut convoquée pour le 3 mars.

Du 26 février à cette date, tous les comités d'arrondissements qui étaient constitués, établissaient une permanence, formée, à tour de rôle, des délégués des compagnies. Les trois membres du Comité d'arrondissement, délégués au Comité central, venaient rendre compte des décisions de ce dernier, et s'inspirer de l'esprit de l'arrondissement. L'organisation commençait à devenir importante.

Un fait, survenu dans l'intervalle de ces deux réunions, acheva de la compléter.

Le Comité central, ayant été informé qu'une autre organisation similaire tendait à s'effectuer dans la garde nationale, envoya des délégués au comité qui en était l'expression et qui s'intitulait *Comité fédéral républicain*.

Quelques détails sur l'origine de ce nouveau comité sont indispensables.

La solde des officiers de la garde nationale fut la question qui donna naissance à ce comité. Mais bientôt cette question fut abandonnée, et les événements se précipitant avec une extrême rapidité, on s'y occupa exclusivement de politique et d'organisation de la garde nationale.

Ce groupe, uniquement composé, au début, de chefs de bataillons, admit ensuite les officiers de tous grades. Une réunion générale eut lieu, au commencement de mars, chez Lemardelay, rue de Richelieu, sous la présidence du commandant Raoul du Bisson. C'est à cette réunion, dont l'annonce avait été reproduite par les journaux, que le *Comité central* introduisit ses délégués, les citoyens Arnold, Bergeret et Viard. Ils firent voir l'inconvénient de deux directions dans la garde nationale; ils insistèrent sur la nécessité de ne pas disséminer les forces, de les grouper pour une action commune, recevant une impulsion unique. Après une très-vive discussion, on décida la nomination d'une commission de

fusion qui se mettrait en rapport avec le Comité central. Elle était composée des citoyens R. du Bisson, président, Jaclard, Tribalet, Garcin, Grélier et d'un sous-lieutenant au 172<sup>e</sup> bataillon, dont le nom ne nous est pas connu.

Cette commission se rendit dans la soirée à la place de la Cordeirie, où siégeait le Comité central.

Celui-ci délégua sept de ses membres, les citoyens Bergeret, Boursier, Chouteau, Courty, Pindy, Varlin, Viard, pour discuter avec les envoyés du *Comité fédéral républicain*, sur l'accord projeté.

Une nouvelle réunion de ces deux commissions eut lieu le lendemain pour s'expliquer sur le seul point qui les divisât, relatif au nombre des délégués, jugés trop nombreux par le Comité central. On parvint enfin à s'entendre, et il fut admis que les officiers choisiraient parmi eux un délégué pour les représenter, mesure que le *Comité central* s'était refusé à adopter jusqu'alors, parce qu'elle ne lui semblait pas démocratique.

En prévision des événements qui pourraient survenir, on choisit deux membres du Comité fédéral républicain pour les adjoindre à la commission exécutive du Comité central.

Dès ce moment, la fusion était accomplie entre ces deux organisations, sous le titre de *Fédération républicaine de la garde nationale*.

Le 3 mars, à la séance des délégués, le projet de statuts, qui avait été de nouveau élaboré par le Comité central, fut voté, presque sans discussion. Voici le texte de ces statuts :

## Fédération républicaine de la Garde nationale

### STATUTS

#### DÉCLARATION PRÉALABLE

La République, étant le seul gouvernement de droit et de justice, ne peut être subordonnée au suffrage universel qui est son œuvre.

La garde nationale a le droit absolu de nommer tous ses chefs et de les révoquer dès qu'ils ont perdu la confiance de ceux qui les ont élus; toutefois, après enquête préalable destinée à sauvegarder les droits sacrés de la justice.



ARTICLE PREMIER

La Fédération républicaine de la garde nationale est organisée ainsi qu'il suit :

- 1<sup>o</sup> L'Assemblée générale des délégués ;
- 2<sup>o</sup> Le Cercle de bataillon ;
- 3<sup>o</sup> Le Conseil de légion ;
- 4<sup>o</sup> Le Comité central.

ART. 2.

L'Assemblée générale est formée :

- 1<sup>o</sup> D'un délégué élu à cet effet dans chaque compagnie, sans distinction de grade ;
- 2<sup>o</sup> D'un officier par bataillon, élu par le corps des officiers ;
- 3<sup>o</sup> Du chef de bataillon.

Ces délégués, quels qu'ils soient, sont toujours révocables par ceux qui les ont nommés.

ART. 5.

Le Cercle de bataillon est formé :

- 1<sup>o</sup> Du délégué à l'Assemblée générale ;
- 2<sup>o</sup> De deux délégués par compagnie, élus sans distinction de grade ;
- 3<sup>o</sup> De l'officier délégué à l'Assemblée générale ;
- 4<sup>o</sup> Du chef de bataillon.

ART. 4.

Le Conseil de légion est formé :

- 1<sup>o</sup> De trois délégués par cercle de bataillon, élus sans distinction de grade ;
- 2<sup>o</sup> Des chefs de bataillon de l'arrondissement.

(Les chefs de bataillon ne prennent pas part à l'élection des trois délégués.)

ART. 3.

Le Comité central est formé :

- 1<sup>o</sup> De trois délégués par arrondissement, élus sans distinction de grade par le Conseil de légion ;
- 2<sup>o</sup> D'un chef de bataillon par légion, délégué par ses collègues.

ART. 6.

Les délégués aux Cercle de bataillon, Conseil de légion et Comité central sont les défenseurs naturels de tous les intérêts de la garde nationale. Ils devront veiller au maintien de l'armement de tous les corps spéciaux et autres de ladite garde, et prévenir toute tentative qui aurait pour but le renversement de la République.

Ils ont également pour mission d'élaborer un projet de réorganisation complet des forces nationales.

ART. 7.

Les réunions de l'Assemblée générale auront lieu les premiers dimanches de chaque mois, sauf l'urgence.

Les diverses fractions constituées de la Fédération fixeront, par un règlement intérieur, les modes, lieux et heures de leurs délibérations.

ART. 8.

Pour subvenir aux frais généraux d'administration, de publicité et autres du Comité central, il sera établi dans chaque compagnie une cotisation qui devra produire au minimum un versement mensuel de 5 francs, lequel sera effectué du 1<sup>er</sup> au 5 du mois entre les mains du Trésorier, par les soins des délégués.

ART. 9.

Il sera délivré à chaque délégué, membre de l'Assemblée générale, une carte personnelle qui lui servira d'entrée à ses réunions.

ART. 10.

Tous les gardes nationaux sont solidaires, et les délégués de la Fédération sont placés sous la sauvegarde immédiate et directe de la garde nationale tout entière.

On décida l'application immédiate de ces statuts, qui eut pour effet de constituer définitivement le Comité central, jusque-là provisoire.

Sur la proposition du citoyen Varlin, la réunion vota, à l'unanimité, la résolution suivante : « La garde nationale entend reven-



« diquer le droit absolu de nommer tous ses chefs et de les révoquer dès qu'ils ont perdu la confiance de ceux qui les ont élus ;  
« Et pour affirmer par un acte cette revendication, l'Assemblée décide que les chefs de tous grades devront être soumis immédiatement à une nouvelle réélection. »

Puis le citoyen Boursier engagea les délégués à proposer à l'étude de leurs cercles respectifs une motion ainsi conçue : « Dans le cas où, comme certains bruits tendent à le faire croire, le siège du gouvernement viendrait à être transporté ailleurs qu'à Paris, la ville de Paris devrait se constituer immédiatement en République indépendante. » Il annonça l'intention de soumettre cette motion à la prochaine réunion.

Lors de la séance suivante (au Waux-Hall, 13 mars), toutes les élections avaient été faites régulièrement dans les bataillons adhérents à la Fédération. Chaque délégation d'arrondissement se présentait avec les procès-verbaux en règle; les pouvoirs étaient, en majeure partie, légalisés par la signature du sergent-major des compagnies. La *Fédération* et le *Comité central* se trouvaient constitués définitivement : 215 bataillons environ y avaient adhéré.

Dans cette réunion, la fusion des deux sociétés fut complètement opérée; on s'occupa de préparer les moyens d'action de la Fédération: Garibaldi fut acclamé général en chef; le citoyen Ch. Lullier fut nommé colonel d'artillerie; les citoyens Jaclard et Falot, chefs de légion. Ces citoyens composaient une Commission d'exécution, formée dans le but de se préparer à toutes les éventualités qui pourraient survenir.

L'organisation que nous venons de décrire avait, — est-il besoin de l'ajouter, — une intention politique non dissimulée : « prévenir toute tentative qui aurait pour but le renversement de la République, » qui, d'après la déclaration préalable des statuts, « ne peut être subordonnée au suffrage universel. » Et, pour réaliser ces intentions, on devait s'efforcer de retirer insensiblement toute influence aux chefs de bataillon actuellement en dissidence avec le Comité central, de façon à ce que celui-ci eût seul l'autorité directrice.

La *Fédération de la garde nationale*, c'était, en définitive, le corps électoral armé, mettant, au besoin, sa force au service de son droit pour le faire prévaloir si l'on y portait atteinte.

Lorsque le gouvernement parlera, par la suite, du Comité central, il le qualifiera dédaigneusement « d'organisation occulte, »

formée, « d'une façon inconnue, d'éléments obscurs ». Cependant toutes les réunions qui ont constitué le Comité central ont été publiquement annoncées; leur compte rendu a été publié par la voie de la presse. Aucune création n'a donc moins cherché à se dissimuler; aucune société n'a moins caché son objet, ses tendances, son but.

Il est vrai qu'aucune personne étrangère à ces réunions n'y était admise; et des précautions prudentes furent prises pour qu'aucun agent de police n'y assistât.

La feinte ignorance manifestée plus tard par le gouvernement ne sera pas plus excusable que celle du public. Quoi qu'il en ait dit, le gouvernement était informé de la constitution de la Fédération de la garde nationale. Au commencement du mois de mars, l'un des membres de ce Comité central si inconnu, eut même l'occasion d'entrer en rapports avec le ministre de l'intérieur, à propos de l'action du Comité. Quelques jours après leur entrevue, le citoyen Courty adressait à M. Picard une lettre rendue publique. Le gouvernement fera donc preuve de peu de mémoire ou de peu de bonne foi lorsqu'il déclarera ignorer l'existence du Comité central.

Nous avons dit que le Comité central eut une grande influence sur la conduite de la garde nationale lors de l'occupation de Paris par les Prussiens. Dans la nuit qui précéda leur entrée, il fit aussi preuve de bon sens et de patriotisme.

La nouvelle se répandit soudainement dans Paris que des canons appartenant à la garde nationale se trouvaient à Neuilly et avenue de Wagram, emplacements qui devaient être occupés le lendemain par les Prussiens. On n'avait pas songé à les en retirer.

Par les soins du *Comité central*, le tocsin est sonné. Aussitôt, dans tous les quartiers, la garde nationale s'émeut. On n'a qu'une pensée : soustraire ces canons aux Prussiens qui, certainement, s'en empareraient. Les bataillons, réunis à la hâte, se dirigent vers les points indiqués. Chacun d'eux s'efforce de ramener, en lieu sûr, le plus de canons qu'il est possible.

Cette œuvre, accomplie avec une extrême précipitation, s'effectua dans un assez grand désordre. Les canons furent transportés un peu partout, mais spécialement place des Vosges, à Belleville, aux Buttes-Chaumont, à Charonne, à La Villette et à Montmartre. Ce sont les habitants de ce quartier qui en avaient emporté le plus grand nombre.



Nous ne nous occuperons que de ceux qui furent transportés en cet endroit, puisque ce sont eux seuls qui donnèrent lieu au mouvement dont nous entreprenons le récit.

Les canons rapportés par les bataillons de Montmartre furent d'abord placés boulevard Ornano, où l'on forma un parc. Chaque bataillon établit un service pour leur garde.

C'est alors que survint la loi sur les échéances, dont l'application devait ruiner un si grand nombre de commerçants; c'est au même moment que s'accrédita le bruit de suppression de la solde attribuée à la garde nationale. La loi sur les loyers, impatientement désirée, n'avait pas même encore été proposée à l'Assemblée nationale.

Dans ces conditions, Paris et la population de Montmartre, que nous avons surtout en vue maintenant, étaient très-irrités.

Une réunion, qui eut lieu salle Robert, près du boulevard Rochechouart, rassembla les hommes énergiques et entrepreneurs du quartier. On y décida que la population de Montmartre placerait de suite les canons sur les hauteurs, afin d'intimider les partisans des idées monarchiques, s'ils tentaient d'imposer à Paris un système politique contraire à ses aspirations. On forma immédiatement, en dehors de la Fédération et de l'influence du Comité central, un comité que l'on chargea de la défense de l'arrondissement. Il était présidé par le cit. Landowski; les cit. Brun et Grollard en étaient membres. Le cit. Dardelles, ex-commandant des cavaliers de la République, fut nommé commandant en chef des forces.

Ce Comité, institué salle Robert, siégea rue des Rosiers, 6, et entra immédiatement en fonctions. Le concours des artilleurs de la garde nationale et celui du génie auxiliaire furent acceptés. Par les soins de ce dernier corps, des tranchées furent creusées sur les buttes.

Avant que ce Comité d'exécution n'eût été nommé, une réunion provoquée par des personnes qui n'étaient pas d'avis que Montmartre dût entrer immédiatement dans une voie aussi révolutionnaire, avait eu lieu salle Robert. Dans cette séance, à laquelle assistait une délégation du 61<sup>e</sup> bataillon (de Montmartre), avait été rédigée une note, par laquelle on déclarait qu'on devait rendre les canons au gouvernement. Ce document fut rendu public par son insertion dans le journal *le Rappel*.

Lorsqu'on en eut connaissance à Montmartre, le 61<sup>e</sup> bataillon et ses délégués furent unanimement blâmés. On leur fit observer

qu'un bataillon n'avait pas le droit d'agir, d'engager les autres, sans leur assentiment.

Sur ces entrefaites, le général Vinoy ordonna la suppression de plusieurs journaux; *le Figaro* publia des articles qui provoquaient le gouvernement à une action violente, qui surexcitaient incessamment la réaction et menaçaient des dernières rigueurs les habitants des buttes.

Tout ceci contribua, naturellement, à augmenter l'irritation de la population de Montmartre.

L'opinion publique, à Paris, était généralement que les canons rentreraient promptement en la possession du gouvernement s'il avait recours à des moyens modérés. Ces canons braqués sur la ville, inquiétaient, effrayaient bien la population bourgeoise; mais elle pensait que cet enfantillage ne durerait plus longtemps; elle était convaincue que les gardiens des canons se fatigueraient bientôt de cette corvée exceptionnelle.

Telle était la situation de Paris et de Montmartre lorsque le gouvernement entreprit, sans avertissement préalable, dans la nuit du 17 au 18 mars, l'attaque des buttes.



### Journée du Samedi 18 mars

La proclamation suivante, datée du 17 mars, et qui a dû être rédigée à une heure avancée de la soirée, fut placardée le matin dans Paris :

Habitants de Paris,

Nous nous adressons encore à vous, à votre raison et à votre patriotisme, et nous espérons que nous serons écoutés.

Votre grande cité, qui ne peut vivre que par l'ordre, est profondément troublée dans quelques quartiers, et le trouble de ces quartiers, sans se propager dans les autres, suffit cependant pour y empêcher le retour du travail et de l'aisance.

Depuis quelque temps, des hommes malintentionnés, sous prétexte de résister aux Prussiens, qui ne sont plus dans vos murs, se sont constitués les maîtres d'une partie de la ville, y ont élevé des retranchements, y montent la garde, vous forcent à la monter avec eux, par ordre d'un comité occulte qui prétend commander seul à une partie de la garde nationale, méconnaît ainsi l'autorité du général d'Aurelles, si digne d'être à votre tête, et veut former un gouvernement en opposition au gouvernement légal, institué par le suffrage universel.

Ces hommes qui vous ont causé déjà tant de mal, que vous avez dispersés vous-mêmes au 31 octobre, affichent la prétention de vous défendre contre les Prussiens, qui n'ont fait que paraître dans vos murs, et dont ces désordres retardent le départ définitif ; braquent des canons qui, s'ils faisaient feu, ne foudroieraient que vos maisons, vos enfants et vous-mêmes ; enfin, compromettent la République au lieu de la défendre ; car, s'il s'établissait dans l'opinion de la France que la République est la compagne nécessaire du désordre, la République serait perdue. Ne les croyez pas, et écoutez la vérité que nous vous disons en toute sincérité !

Le gouvernement, institué par la Nation tout entière, aurait déjà pu reprendre ces canons dérobés à l'État, et qui, en ce moment, ne menacent que vous ; enlever ces retranchements ridicules qui n'arrêtent que le commerce, et mettre sous la main de la justice les criminels qui ne craindraient pas de faire succéder la guerre civile à la guerre étrangère ; mais il a voulu donner aux hommes trompés le temps de se séparer de ceux qui les trompent.

Cependant le temps qu'on a accordé aux hommes de bonne foi pour se séparer des hommes de mauvaise foi est pris sur votre repos, sur votre bien-être, sur le bien-être de la France tout entière. Il faut donc ne pas le prolonger indéfiniment. Tant que dure cet état de choses, le commerce est arrêté, vos boutiques sont désertes, les commandes qui viendraient de toutes parts sont suspendues, vos bras sont oisifs, le crédit ne renait pas ; les capitaux, dont le gouvernement a besoin pour délivrer le territoire de la présence de l'ennemi, hésitent à se présenter. Dans votre intérêt même, dans celui de votre Cité, comme dans celui de la France, le gouvernement est résolu à agir. Les coupables qui ont prétendu instituer un gouvernement à eux vont être livrés à la justice régulière. Les canons dérobés à l'État vont être rétablis dans les arsenaux, et, pour exécuter cet acte urgent de justice et de raison, le Gouvernement compte sur votre concours. Que les bons citoyens se séparent des mauvais ; qu'ils aident à la force publique au lieu de lui résister. Ils hâteront ainsi le retour de l'aisance dans la Cité, et rendront service à la République elle-même, que le désordre ruinerait dans l'opinion de la France.

Parisiens, nous vous tenons ce langage parce que nous estimons votre bon sens, votre sagesse, votre patriotisme ; mais, cet avertissement donné, vous nous approuverez de recourir à la force, car il faut à tout prix, et sans un jour de retard, que l'ordre, condition de votre bien-être, renaisse entier, immédiat, inaltérable.

Paris, le 17 mars 1871.

THIERS,

*Président du conseil, chef du pouvoir  
exécutif de la République.*

DUFAURE, ministre de la justice.

E. PICARD, ministre de l'intérieur.

POUYER-QUERTIER, ministre des finances.

JULES FAVRE, ministre des affaires étrangères.

Général LE FLÔ, ministre de la guerre.

Amiral POTHUAT, ministre de la marine.

JULES SIMON, ministre de l'instruction publique.

DE LARCY, ministre des travaux publics.

LAMBRECHT, ministre du commerce.



Cet appel à la force pour ramener les canons dans la possession du gouvernement reçut une application immédiate.

La population de Montmartre, que la décision prise intéressait spécialement, n'était pas informée de la résolution gouvernementale, qu'elle était déjà en voie d'exécution.

Vers trois heures du matin, les buttes Montmartre sont envahies et cernées militairement. Quelques heures après, le 88<sup>e</sup> régiment de ligne, le 1<sup>er</sup> bataillon de chasseurs de Vincennes, précédés de 200 gendarmes, gravissent la butte du côté de la tour Solférino en suivant la rue Müller. Ces divers corps formaient un effectif de 3,000 hommes environ, sous la direction du général Lecomte. Au faite de la butte, dans une maison appartenant à M<sup>me</sup> veuve Scribe, située rue des Rosiers, n<sup>o</sup> 6, siège du Comité d'arrondissement, était installé un poste de gardes nationaux, préposés à la garde des canons placés sur la butte. Ordinairement occupé par 60 hommes, ce poste ne renfermait, dans la matinée du 18 mars, que 25 hommes du 61<sup>e</sup> bataillon (Montmartre), dont 7 étaient de faction auprès des canons.

Le nombre des gardes présents à ce poste, moins considérable que d'habitude, indique suffisamment que la population de Montmartre ignorait la tentative projetée par le gouvernement, sans quoi on eût vraisemblablement pris des dispositions pour essayer de repousser cette attaque.

En apercevant la troupe qui, dans son mouvement d'ascension, couronnait peu à peu toutes les hauteurs, l'un des factionnaires, nommé Turpin, s'avance résolument au devant d'elle. Il croise la baïonnette et crie : Qui vive ? — Pas de réponse. Alors il met en joue, mais sans faire feu. A ce moment, part de la troupe une décharge qui le blesse grièvement. Cette première scène sanglante avait lieu rue Müller, en face du n<sup>o</sup> 30, entre cinq et six heures du matin.

Dès leur arrivée, les gendarmes firent un feu de peloton sur le poste de la rue des Rosiers dont les gardes furent faits prisonniers. La troupe procéda aussitôt à l'enlèvement d'une dizaine de canons. On fait venir des attelages et des artilleurs qui dirigent les pièces par la rue des Rosiers vers la place du Tertre. Plus loin, nous précisons l'endroit où ils furent repris par la foule ameutée.

Pendant ce temps, on commandait aux chasseurs de détruire les tranchées et les retranchements construits sur la butte. Le com-

mandant fit placer des sentinelles au bas de la rue Müller, afin d'être informé de l'arrivée des gardes nationaux.

La détonation des feux de peloton avait, en effet, jeté l'alarme dans le quartier. L'éveil était donné; les gardes nationaux descendaient dans les rues où se formaient des groupes de ménagères, sorties pour faire leurs emplettes matinales. On apprenait, on répandait partout la nouvelle de la reprise des canons.

Bientôt une soixantaine de gardes nationaux se trouvent groupés au bas de la rue Müller; ils gravissent la butte. A une assez grande distance, deux gardes semblent les devancer comme parlementaires. Le plus âgé mit son mouchoir au bout du fusil, comme ils arrivaient près de la troupe. Ces deux gardes étaient suivis d'un homme armé, revêtu d'un costume de garde national.

A l'approche de ce groupe, les sentinelles se replient vers la butte, en annonçant l'arrivée des gardes nationaux qui s'arrêtent à droite de la tour Solférino. Les deux gardes qui les précédaient parlementent avec les chasseurs.

La foule, composée, en majeure partie, de femmes et d'enfants, s'était accumulée aux abords de la rue Müller.

Aucun renfort n'arrivait à ce petit détachement de gardes nationaux.

Lorsqu'il eut avancé sur la butte, le général Lecomte ordonna à sa troupe de mettre en joue, ce qui fut exécuté. Ensuite il commanda : Feu ! Les soldats n'obéissent pas à cet ordre; ils replacent leurs fusils dans la position de l'arme au repos. Au commandement de Lecomte, un seul coup de fusil avait été tiré, non par la troupe, mais par l'homme qui suivait les parlementaires : il s'était retourné vers les gardes nationaux et avait fait feu sur eux. Ceux-ci ripostèrent par quelques coups de fusil, auxquels les chasseurs ne répondirent pas. De toutes parts, la foule criait avec animation : « Ne faites pas feu ! cessez le feu ! » Cette fusillade dura peu d'instant, et n'eut pas d'effet meurtrier.

Par trois fois, le général Lecomte réitère à sa troupe l'ordre de tirer. Elle ne veut pas obéir, bien qu'il menace très-rudemment ses soldats de leur brûler la cervelle s'ils n'obtempèrent pas à ses ordres. L'attitude des soldats ne se modifiant pas, le général Lecomte leur dit ironiquement : « Alors, rendez-vous ! » — « Nous ne demandons que cela », lui répondit-on. Et un grand nombre de soldats jettent leurs fusils à terre.



Les gardes nationaux, dont le nombre s'était accru d'un bataillon environ, lèvent la crosse en l'air et fraternisent avec les soldats. On recherche l'homme qui avait tiré le premier sur la garde nationale, et comme la foule s'aperçoit que c'est un sergent de ville déguisé, il est malmené; on lui fait dégringoler la butte.

Les gardes nationaux du poste des Rosiers, faits prisonniers au début de l'action, furent délivrés, et une soixantaine de gendarmes emmenés à la mairie du XVIII<sup>e</sup> arrondissement, où ils restèrent détenus.

Le général Lecomte fut alors fait prisonnier avec tout son état-major. Il donna à sa troupe l'ordre d'évacuer. En ce moment, on le prenait pour le général Vinoy. Il fut mené, sous les huées de la foule, au Château-Rouge, où il y avait un poste très-nombreux de gardes nationaux, composant ce qu'on appelle un piquet d'attente. Ce poste était commandé par les capitaines Garcin et Meyer, du 169<sup>e</sup> bataillon.

A son arrivée au Château-Rouge, le général Lecomte, visiblement troublé, fut placé dans une salle au premier étage, à gauche. Dans une autre pièce du même étage, on plaça son état-major.

Après que le général Lecomte eut quitté la butte, un assez grand nombre de ses soldats passèrent dans les rangs de la garde nationale; le reste se dispersa. La plupart abandonnèrent leurs fusils aux gardes nationaux en descendant la rue Müller.

Nous avons dit que la butte Montmartre avait été cernée militairement dès l'aube. Pendant qu'elle était envahie du côté de la tour Solférino, où se passait la scène que nous venons de reproduire, divers incidents avaient lieu sur d'autres points de Montmartre.

A la place Pigalle se trouvaient un escadron de chasseurs à cheval, de la ligne et au moins une compagnie de gendarmes, sous le commandement du général Susbielle.

Au bas de la rue Houdon, il y avait un rassemblement compact de femmes qui s'opposaient à l'ascension de cette rue par la troupe. En cet endroit étaient massés une centaine de gardes nationaux.

Le général ordonne aux chasseurs de charger. Ils mettent le sabre hors du fourreau et refusent d'avancer. A un nouveau commandement, ils essaient de repousser la foule avec ménagements. Ils font marcher leurs chevaux à reculons. Cette manœuvre provoqua une hilarité générale. Le capitaine fait remettre ses hom-

mes en rang, et leur enjoint de nouveau de charger. Seul, il s'élança en avant, et frappe avec son sabre sur la foule. Les gardes nationaux paraient ses coups avec le canon de leur fusil. Dans ses mouvements violents, ce capitaine blesse un soldat de la ligne qui fait feu sur lui. En même temps des gardes nationaux l'ajustaient: il mourut immédiatement.

Les gendarmes embusqués derrière les baraquements du boulevard extérieur, déchargent leurs armes sur les gardes nationaux, qui ripostent.

Dans le passage Piemontesi, où les gendarmes avaient pénétré, il y eut aussi une collision entre eux et les gardes nationaux, dont quelques-uns furent blessés.

Aussitôt que le feu eut cessé sur la place Pigalle, la foule, où dominait surtout l'élément féminin, se répandit dans les rangs de la troupe. Des pourparlers s'engagent, et insensiblement les soldats se trouvent désarmés.

Ce mélange de la troupe et du peuple se continua sur le boulevard extérieur des deux côtés de la place Pigalle. Ensuite, on s'empara, sur le boulevard Clichy, d'une mitrailleuse et d'une batterie de canons, dont les chevaux furent dételés. Lorsque le boulevard eut été évacué, ces canons furent roulés sur la place de la Mairie.

Le général Vinoy avait pris position sur le boulevard Clichy à la hauteur du n<sup>o</sup> 48. Entendant la fusillade de la place Pigalle, qui avait lieu vers huit heures et demie, et apercevant les soldats débandés, il se retira promptement sur la place Clichy.

A la place Blanche avait lieu un incident analogue à celui de la place Pigalle.

La foule, formée, comme ailleurs, de femmes et d'enfants entourant des gardes nationaux, stationnait au bas de la rue Lepic. Bientôt elle s'insinua dans les rangs des troupiers groupés sur la place et fraternisa avec eux.

Les canons pris au parc des Rosiers avaient été amenés difficilement, par suite de l'affluence de la foule irritée, dans la rue Lepic, à la hauteur des moulins dits de la Galette. L'encombrement était si considérable en cet endroit, que la marche en avant fut arrêtée.

300 gardes nationaux environ se trouvèrent groupés sur ce point. La foule, furieuse, interpellait avec vivacité les artilleurs: « Rendez les canons; remontez les canons. » Ces clameurs impressionnaient vivement les artilleurs qui semblèrent hésiter. On in-



siste : « Détez, crie-t-on ; allez-vous-en ! » Cependant un garde national parvient à dominer le tumulte ; il fait remarquer qu'il faut soi-même couper les traits ; qu'ainsi les artilleurs ne sembleront point complices de la population, qu'ils paraîtront céder à la force. Cette opinion prévalut. La foule livra passage aux artilleurs et ramena, à force de bras, les canons sur le haut de la butte.

A l'exception des gendarmes, l'armée s'était refusée, sur tous les points, à tirer sur le peuple. Les colonnes avaient été désorganisées par l'intervention de la foule et de la garde nationale. Après en avoir reçu l'ordre, ou même sans l'attendre, les détachements quittaient Montmartre ; plus d'un mettait la crosse en l'air.

Vers neuf heures et demie il n'était plus douteux qu'on ne pouvait compter sur le concours de la troupe pour reprendre les canons. Elle avait énergiquement manifesté son intention formelle de ne pas servir les projets violents d'un gouvernement imprudent. En ce moment, on essaya vainement, sur la place Clichy, de rallier quelques bataillons pour tenter une seconde offensive. Les détachements n'obéirent point aux ordres donnés ; ils se dirigèrent vers l'intérieur de Paris.

La garde nationale triomphait sans avoir eu, en fait, à lutter. La tentative du gouvernement qui avait déclaré « qu'il fallait, à *tout prix*, et sans un jour de retard, que l'ordre renaisse entier, immédiat, inaltérable, » avortait misérablement.

Et cependant le succès n'avait pas fait un instant question pour le gouvernement. Dans la certitude que les mesures militaires ordonnées auraient pour effet immédiat de faire rentrer les canons dans les arsenaux de l'État, le général d'Aurelles rédigea, *avant leur accomplissement*, l'ordre du jour suivant :

« Une proclamation du chef du pouvoir exécutif va paraître, et sera affichée sur les murs de Paris, pour expliquer le but des « mouvements qui s'opèrent. Ce but est l'affermissement de la « République, la répression de toute tentative de désordre, et la « reprise des canons qui effraient la population. Les buttes Mont- « martre sont prises et occupées par nos troupes, ainsi que les « buttes Chaumont et Belleville. Les canons de Montmartre, des « buttes Chaumont et de Belleville sont au pouvoir du gouver- « nement de la République.

« D'AURELLES DE PALADINES. »

Reproduite par les journaux du soir, cette pièce officielle, authentique, ne figura pas au *Journal officiel* du lendemain.

On n'enregistre pas de semblables bévues ; c'est assez de les commettre.

La garde nationale de Montmartre, surprise par cette attaque nocturne et imprévue, se réunit par bataillons. Durant toute la matinée, on battit le rappel et la générale dans les divers quartiers de Montmartre. Bientôt les bataillons furent groupés et répartis sur différents points. Une extrême agitation régnait dans toutes les rues, sans cesse parcourues par des gardes nationaux armés, en troupe ou isolés. On ignorait quelles résolutions le gouvernement allait prendre lorsqu'il apprendrait son insuccès causé par la défection de l'armée. En faisant appel à d'autres régiments, il pouvait provoquer une nouvelle attaque. Quoiqu'on pensât généralement que les régiments réunis à Paris étaient animés de sentiments analogues à ceux manifestés, le matin, par la troupe envahissante, néanmoins il devenait urgent d'organiser la résistance.

Le soin d'y pourvoir était naturellement réservé au Comité de la garde nationale, qui se réunit au siège ordinaire de ses délibérations, rue des Rosiers, 6. Là se discutèrent la question de mise en défense de Montmartre et les moyens d'exécution. On décida la construction de barricades, et le cit. Bergeret fut immédiatement nommé chef de la légion de Montmartre. S'occupant ensuite de décider si l'on prendrait l'offensive, des avis très-divergents furent émis sur ce point. Cette question était vivement controversée lorsque les cit. Jaclard et Ferré furent introduits dans le Comité qui se rendit, presque aussitôt, en leur compagnie, à la mairie de Montmartre, où la discussion engagée fut continuée. L'offensive fut définitivement décidée.

Avant que cette grave résolution ne fut prise, il y avait eu, vers deux heures, réunion, à la même mairie, des chefs des bataillons de Montmartre, des membres de la municipalité et des cit. Langlois, Tolain, Ed. Lockroy, députés de Paris. Une adresse au gouvernement y fut rédigée. Elle réclamait l'élection du commandant en chef de la garde nationale, le remplacement du général Vinoy, des élections municipales parisiennes immédiates. L'adresse exprimait l'espérance que ces diverses mesures donneraient satisfaction aux exigences de la population et calmeraient son effervescence.



Une délégation, composée des députés présents à cette réunion, fut chargée de porter ces propositions au gouvernement.

Dans l'intervalle, Paris apprit les événements survenus dans la matinée à Montmartre. Ils causèrent dans les quartiers bourgeois une stupéfaction profonde; dans les quartiers ouvriers, une extrême irritation. Partout, ils suscitèrent une réprobation très-vive.

Le rappel et la générale furent battus dans tous les quartiers. Après plusieurs heures de sonneries assourdissantes, il se trouvait à peine vingt ou trente hommes au point de réunion des bataillons conservateurs. Sans être absolument au complet, les bataillons révolutionnaires se réunissaient en beaucoup plus grand nombre.

Cette inertie de la bourgeoisie inquiéta le gouvernement. Dans la pensée de la déterminer à intervenir, l'appel suivant, adressé à la garde nationale, fut immédiatement affiché dans Paris :

A LA GARDE NATIONALE DE LA SEINE

Le gouvernement vous appelle à défendre votre cité, vos foyers, vos familles, vos propriétés.

Quelques hommes égarés, se mettant au-dessus des lois, n'obéissant qu'à des chefs occultes, dirigent contre Paris les canons qui avaient été soustraits aux Prussiens. Ils résistent par la force à la garde nationale et à l'armée.

Voulez-vous le souffrir?

Voulez-vous, sous les yeux de l'étranger, prêt à profiter de nos discordes, abandonner Paris à la sédition?

Si vous ne l'étouffez pas dans son germe, c'en est fait de la République et peut-être de la France!

Vous avez leur sort entre vos mains.

Le gouvernement a voulu que vos armes vous fussent laissées.

Saisissez-les avec résolution pour rétablir le régime des lois, sauver la République de l'anarchie, qui serait sa perte; groupez-vous autour de vos chefs: c'est le seul moyen d'échapper à la ruine et à la domination de l'étranger.

Paris, le 18 mars 1871.

*Le général commandant supérieur des gardes nationales,*

D'AURELLES.

*Le ministre de l'intérieur,*

ERNEST PICARD.

Quelques heures après, le gouvernement, de plus en plus étonné par la persistante inaction de la bourgeoisie, tenta de la décider à agir en agitant devant elle le spectre communiste :

GARDES NATIONALES DE PARIS

On répand le bruit absurde que le gouvernement prépare un coup d'État.

Le gouvernement de la République n'a et ne peut avoir d'autre but que le salut de la République. Les mesures qu'il a prises étaient indispensables au maintien de l'ordre; il a voulu et il veut en finir avec un comité insurrectionnel dont les membres, presque tous inconnus à la population, ne représentent que les doctrines communistes, et mettraient Paris au pillage et la France au tombeau, si la garde nationale et l'armée ne se levaient pour défendre, d'un commun accord, la patrie et la République.

Paris, le 18 mars 1871.

TIERS, DUFAURE, ERNEST PICARD, J. FAVRE,  
JULES SIMON, POUYER-QUERTIER, général  
LE FLÔ, amiral POTHUAT, LAMBRECHT,  
DE LARCY.

On invoquait vainement les sentiments, les préjugés les plus enracinés de la classe bourgeoise. Les conservateurs, dont on réclamait si vivement le concours, n'apparaissaient pas; ils étaient inébranlables dans leur résolution de ne point intervenir. Paris ne comptait-il donc plus parmi ses habitants de défenseurs « de l'ordre et de la propriété », capables, au besoin, de sacrifier leur existence pour assurer le triomphe de leurs opinions? Il y en avait, sans doute; mais leur inaction, qualifiée défection par le gouvernement, résultait surtout de sa maladresse. La bourgeoisie parisienne n'approuvait pas le procédé violent employé par le gouvernement. D'ailleurs, elle avait contre lui et contre l'Assemblée dont il était issu, d'autres griefs que nous exposerons ultérieurement.

Les forces conservatrices étaient donc inactives, et les forces révolutionnaires violemment agitées.

Ces dernières venaient se réunir à La Villette, à Belleville, surtout à Montmartre, principal foyer de l'insurrection qui s'ébauchait. Les bataillons affluaient sans cesse dans ces localités qui en étaient sillonnées.



Conformément aux résolutions prises par le Comité du XVIII<sup>e</sup> arrondissement, on commençait à construire des barricades à Montmartre. Elles étaient élevées rapidement sur les divers points établissant la communication de Montmartre avec Paris, et, dans la rue des Abbesses, au sommet des rues descendant au boulevard extérieur.

Formées de pavés superposés sur deux rangs, ces barricades, qui présentaient aux deux extrémités un passage ménagé pour la circulation des piétons, ne constituaient pas de bien solides, de bien redoutables retranchements. Quoiqu'on les garnit de canons ou de mitrailleuses, elles avaient un aspect plutôt théâtral que sérieux. Construites sans connaissances techniques, ces barricades auraient faiblement protégé Montmartre contre l'attaque de bataillons énergiques. Faites avec des pavés non recouverts de terre, elles eussent peut-être été dangereuses pour leurs défenseurs sur lesquels les éclats de pierre détachés par les boulets auraient jailli inévitablement.

Pendant que Montmartre était mis ainsi en état de défense, une scène tragique se passait sur le haut de la butte, rue des Rosiers.

Le général Lecomte avait été retenu prisonnier, avons-nous dit, au Château-Rouge.

Ceux qui l'avaient arrêté crurent devoir l'envoyer rue des Rosiers, 6, au siège du Comité de Montmartre, afin de sauvegarder leur responsabilité.

Avant son départ, on l'interrogea sommairement. Il signa une déclaration par laquelle il s'engageait à ne plus servir le gouvernement actuel et à ne plus faire tirer sur le peuple.

Au moment de quitter le Château-Rouge, le général Lecomte implora le capitaine Mayer, lui disant qu'il avait de tristes pressentiments. Le souvenir des huées de la foule qui l'avait escorté le matin, son aspect irrité, se présentaient probablement à son esprit et lui semblaient dangereux. Ces appréhensions se réalisèrent. Quoique protégé par un peloton de gardes nationaux, il fut l'objet des invectives d'une foule furieuse qui l'accompagna jusqu'au haut de la butte.

Une centaine de soldats de la ligne qui avaient passé dans les rangs de la garde nationale, se trouvaient alors réfugiés au poste de la rue des Rosiers, 6. En apercevant leur général, leur irritation fut très-vive. Ils joignirent leurs clameurs à celles de la foule, criant comme elle qu'il fallait exécuter Lecomte. Le comité de

l'arrondissement délibérait alors, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à la mairie de Montmartre.

On procéda aussitôt à la formation d'un conseil de guerre improvisé, opération qui demanda un assez long temps, parce que tous ceux auxquels on s'adressait refusaient d'en faire partie. Cependant quelques officiers de la garde nationale, qui se trouvaient là, et un officier garibaldien de l'armée des Vosges, furent contraints de remplir les fonctions de conseil de guerre.

Le général Lecomte, interrogé, nia, tout d'abord, avoir commandé le matin de faire feu. Sur la déposition d'un sergent qui affirmait le fait, il avoua enfin qu'il avait ordonné de tirer sur le peuple. Le conseil improvisé demanda au général, si, le cas échéant, il agirait de même. — On voulait essayer de le soustraire aux projets de vengeance d'une foule affolée et de ses soldats révoltés et furieux. — Il répondit : « Ce que j'ai fait a été bien fait. »

Une vive discussion s'engagea parmi les membres du conseil, désireux de sauver le général Lecomte. Quelques-uns demandent qu'il soit renvoyé salle Robert. Un délégué est dirigé vers la mairie afin d'informer la municipalité du grave événement qui se préparait.

Au dehors, le tumulte grondait toujours. Les exclamations violentes, sanguinaires, sinistres, de cette populace, parvenaient distinctement jusque dans la petite salle où se trouvaient le général et le conseil. Les protestations les plus énergiques s'élevaient contre ces façons sommaires de jugement. L'officier garibaldien surtout insistait pour qu'il eût lieu en règle comme devant l'ennemi.

En ce moment, on amena Clément Thomas. Sans son arrivée, le général Lecomte aurait peut-être été sauvé.

Clément Thomas se promenait sur la place Pigalle lorsqu'on commençait à y élever une barricade. Aperçu et reconnu par un factionnaire, la nouvelle de sa présence se répandit bientôt parmi les gardes nationaux groupés sur la place. L'homme qui avait tant contribué, pendant le siège, à fatiguer inutilement, à décourager la garde nationale, leur parut de bonne prise. Ils décidèrent son arrestation, qui fut immédiatement effectuée. Clément Thomas, accusé de venir inspecter les travaux de défense de Montmartre, protesta vainement de son innocence; il fut entouré par un peloton de gardes nationaux, au nombre de quarante environ. Ce deta-



chement se dirigea par le boulevard Clichy, la rue des Martyrs, la rue Marie-Antoinette et la place Saint-Pierre, vers la butte, et atteignit la rue des Rosiers.

Son arrivée exalta encore l'exaspération de la foule qui stationnait aux abords de la maison où l'on jugeait Lecomte, et qui avait aussi pénétré dans la cour.

Clément Thomas est conduit dans la salle où était réuni le conseil. Il n'est pas procédé à son jugement comme pour Lecomte. On constate son identité. Alors on lui reproche violemment d'avoir fait tirer sur le peuple en 1848, d'avoir fait massacrer inutilement les gardes nationaux à Montretout. Il répond à peine à ces accusations énergiquement formulées. Aussitôt il est entraîné, par un mouvement de la foule envahissante, hors de la salle, dans le jardin. Dès qu'il paraît, un tumulte indescriptible se produit. Tous les griefs, toutes les rancunes, toutes les haines, toutes les passions sauvages de cette foule surexcitée se manifestent en un instant sous l'influence de souvenirs multiples : les dures souffrances du siège, l'agonie des siens, la mort de tant d'autres; sacrifices surhumains que l'incapacité ou la trahison des chefs militaires a rendus inutiles. Clément Thomas est l'un d'eux. Comme il descendait les marches, un coup de feu part, son chapeau est traversé par une balle. Il est amené auprès du mur du jardin, le long des pêchers, à gauche. Devant lui se trouve un peloton composé surtout de francs-tireurs et de soldats de la ligne auxquels se mêlèrent quelques gardes nationaux. De tous côtés, une foule immense; les femmes sont en grand nombre. Les murs du jardin sont couronnés de spectateurs. Cette cohue humaine réclame immédiatement l'exécution.

Le peloton d'exécution était commandé par un jeune sous-lieutenant du 169<sup>e</sup> bataillon, homme d'aspect très-doux que les circonstances amènent à participer à l'un des actes les plus terribles que puissent entraîner les mouvements populaires.

Clément Thomas, très-pâle, se découvre; il veut parler; son émotion l'en empêche. Avant que l'ordre de faire feu ait été donné, une détonation retentit. Clément Thomas tombe, la face contre terre. La fusillade se poursuit.

Le général Lecomte est amené.

Lorsque Clément Thomas eut quitté la salle où était le conseil de guerre, la discussion avait continué, très-animée, à propos du jugement de Lecomte. Ceux qui s'opposaient à son exécution,

entre autres l'officier garibaldien, n'étaient plus écoutés. La foule, furieuse, proférait contre eux les plus violentes menaces. Elle les entraîna, en quelque sorte, jusqu'auprès du jardin.

Le général Lecomte fut poussé à côté du corps de Clément Thomas. Il était en proie à une extrême émotion; il tremblait; il fléchissait sur ses jambes.

Cet homme qui, le matin, commandait à trois reprises avec sang-froid, avec calme, de faire feu sur la foule, ne sut pas mourir dignement.

On tire sur lui. Il tombe sur le dos, la face découverte.

La foule se disperse alors. Elle sort par la porte du jardin qui donne sur une petite ruelle communiquant avec la rue des Rosiers, aux cris répétés de : « Vive la République! Mort aux traîtres! »

Après que la foule se fut écoulée, un assez grand nombre de curieux, amenés par les détonations, entrèrent dans le jardin pour contempler les cadavres.

Vers six heures, un sergent-major du 169<sup>e</sup> bataillon, en sortant par la rue des Rosiers, dans le but de commander des bataillons pour la surveillance des canons, rencontra le citoyen Clémenceau, maire du XVIII<sup>e</sup> arrondissement, qui se disposait à entrer, revêtu de ses insignes municipaux.

Il questionna le sergent-major, sans même pénétrer dans la cour : « Eh bien! qu'y a-t-il?... Et quoi? » — « Ils n'existent plus, » répondit le sergent.

M. Clémenceau resta quelques instants dans la rue, accueilli par les murmures de la foule, auxquels il se déroba bientôt en accompagnant jusqu'au Château-Rouge plusieurs officiers supérieurs de la ligne qui venaient d'être arrêtés sur la butte, et qui furent relâchés le lendemain.

La conduite de M. Clémenceau dans la journée du 18 mars a donné lieu aux interprétations les plus diverses, aux jugements les plus opposés.

Afin que le lecteur soit complètement informé et puisse se prononcer en pleine connaissance de cause, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire la lettre suivante, écrite et publiée quelques jours après les événements, par le maire de Montmartre, en réponse aux accusations qu'elle relate, formulées publiquement par M. Beugnot, officier d'ordonnance du ministre de la guerre :



Paris, 30 mars 1871.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez publié dans votre numéro du 27 courant un récit de la journée du 18 mars par M. le capitaine Beugnot, officier d'ordonnance du ministre de la guerre.

On me le communique, et j'y relève les deux phrases suivantes :

« Nous tenons seulement à constater que M. Clémenceau n'a paru au milieu de ces scènes honteuses et sanglantes, qu'il aurait pu peut-être empêcher, qu'à six heures du soir, après l'assassinat des deux généraux.

« ..... Ce qui est plus triste à constater, c'est que ..... les autorités municipales de Montmartre ne parurent ni au Château-Rouge ni à la maison de la rue des Rosiers, et ne firent dans la journée aucun effort apparent pour sauver les apparences. »

Je ne m'arrête pas à ce qu'il y a de contradictoire à me reprocher, d'une part, de n'être venu qu'à six heures à la maison de la rue des Rosiers, et, d'autre part, de n'y pas être venu du tout.

Je n'insiste même pas sur une troisième phrase où l'auteur du récit, qu'une émotion bien naturelle a, sans doute, empêché de se rendre un compte exact de la situation, se plaint de ce que les efforts que je fis en sa faveur faillirent lui être fatals.

Je veux seulement déclarer que les deux phrases que je viens de citer renferment un reproche que je n'accepte pas et une insinuation sur laquelle je suis heureux de voir M. Beugnot s'expliquer.

Je passai la journée du 18 mars à la mairie, où me retenaient de nombreux devoirs, dont le plus impérieux peut-être était de veiller sur le sort des prisonniers qu'on m'avait amenés le matin. Il est inutile d'ajouter que je n'avais et ne pouvais avoir aucune connaissance des faits qui étaient en train de s'accomplir, et que rien ne pouvait faire prévoir.

J'ignorais absolument l'arrestation du général Clément Thomas, que, sur la foi des journaux, je croyais en Amérique.

Je savais le général Lecomte prisonnier au Château-Rouge ; mais le capitaine Mayer, dont le nom revient à plusieurs reprises dans le récit de M. Beugnot et qui avait été chargé par moi de pourvoir à tous les besoins du général, m'avait affirmé que la foule n'était point hostile. Enfin, je m'étais assuré que le Château-Rouge était gardé par plusieurs bataillons de la garde nationale.

De nombreux groupes armés défilèrent tout le jour sur la place de la Mairie au son d'une musique joyeuse. Je le répète, rien ne pouvait faire prévoir ce qui se préparait.

Vers quatre heures et demie, le capitaine Mayer accourut et m'apprit

que le général Clément Thomas avait été arrêté, qu'il avait été conduit, ainsi que le général Lecomte, à la maison de la rue des Rosiers, et qu'ils allaient être fusillés si je n'intervenais au plus vite. Je m'élançai dans la rue en compagnie du capitaine Mayer et de deux autres personnes. J'escaladai la butte en courant.

J'arrivai trop tard. J'omets à dessein de dire quels risques j'ai courus et quelles menaces j'ai bravées au milieu d'une foule surexcitée qui s'en prenait à moi du coup de force tenté le matin par le gouvernement, à mon insu. Je demande seulement à M. le capitaine Beugnot de me dire avec une netteté parfaite ce que j'aurais dû, ce que j'aurais pu faire, que je n'aie pas fait.

Je lui demande surtout de s'expliquer clairement sur la phrase où il reproche aux autorités municipales de Montmartre « de n'avoir pas fait d'efforts apparents pour sauver les apparences. »

Si, ce que je me refuse à croire, il entendait par là que j'ai connu le danger que couraient les deux généraux, et que c'est en connaissance de cause que je me suis abstenu d'intervenir jusqu'à quatre heures et demie (et non pas six), je me verrais dans l'obligation de donner à cette assertion le démenti le plus formel et le plus catégorique, démenti que je pourrais appuyer du témoignage de personnes qui ne m'ont pas quitté de toute cette journée.

Je vous prie, monsieur le Rédacteur, de vouloir bien publier cette lettre et d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

CLÉMENCEAU,

Ex-maire du XVIII<sup>e</sup> arrondissement.

Le sergent du 169<sup>e</sup> bataillon fit relever Clément Thomas. Il était affreusement mutilé. Il avait reçu près d'une quarantaine de balles. On lui recouvrit la figure avec son chapeau.

Le général Lecomte avait été frappé en pleine poitrine ; il n'était point défiguré, comme Clément Thomas. Il avait conservé son sabre au côté.

Afin d'éviter que la foule ne vienne plus longtemps regarder les cadavres, le docteur Gouyon, qui arrivait, fit placer des factionnaires chargés de la contenir.

Les cadavres restèrent sur le lieu de l'exécution jusque vers six heures ; après quoi on les déposa dans une salle du rez-de-chaussée, où ils furent laissés jusqu'à dix heures du soir. Alors, sous la direction du citoyen Clémenceau, on les transporta dans un caveau provisoire, au cimetière situé rue Saint-Vincent, sur le versant de la butte.



Le meurtre des généraux Clément Thomas et Lecomte a été l'objet des récits les plus inexacts. Ainsi, entre autres, le *Journal officiel* du lendemain 19 mars, encore rédigé sous l'inspiration de M. Thiers, publiait la note suivante :

Ce matin, vers midi, le général Lecomte, séparé de ses troupes, a été amené par une bande de forcenés rue des Rosiers, à Montmartre, devant quelques individus prenant le titre de Comité central. Des cris « A mort ! » se faisaient entendre.

Le général Clément Thomas, survenu peu de temps après, en habit de ville, a été reconnu. Un des assistants s'est écrié : « C'est le général Clément Thomas ; son affaire est faite ! »

Le général Lecomte et le général Clément Thomas ont été poussés dans un jardin, suivis par une centaine d'hommes. Ils ont été attachés et fusillés. Leurs cadavres ont été mutilés à coups de baïonnette.

Ce crime épouvantable, accompli sous les yeux du Comité central, donne la mesure des horreurs dont Paris est menacé, si les sauvages agitateurs qui troublent la cité et déshonorent la France pouvaient triompher.

Les deux aides de camp du général Lecomte allaient subir le même sort que leur général, quand ils ont été sauvés par l'intervention d'un jeune homme de dix-sept ans, qui s'est écrié que ce qui se passait était horrible ; qu'après tout on ne connaissait pas ceux qui prononçaient ces condamnations à mort. Il a réussi à faire épargner les deux jeunes officiers, menacés d'une mort affreuse.

Que la population de Paris, si indulgente jusqu'ici pour les fauteurs de désordres, comprenne enfin qu'elle doit se montrer énergique contre de pareils forfaits, sous peine d'en être complice !

Le rédacteur des lignes précédentes a commis autant d'inexactitudes que d'assertions. Il est visible qu'il ignorait absolument les faits survenus le 18.

Rendre le Comité central responsable des deux meurtres qui ont souillé Montmartre, c'est commettre plus qu'une grave erreur ; c'est commettre une calomnie que la mauvaise foi et la crédulité contribuèrent à propager, de telle sorte que, par la suite, on ne désignera plus que par l'épithète d'*assassins* ceux que les circonstances poussèrent au pouvoir dans la soirée du 18 mars.

Le Comité central n'eut connaissance du fait qu'après son accomplissement. Ce n'est pas lui qui a pu le causer ou le provoquer.

L'opinion publique, très-mal renseignée par les journaux sur les faits survenus le 18 mars, a été amenée à faire des confusions regrettables. Elle n'a vu, dans les événements de cette journée, que les effets d'une action occulte, préparée depuis longtemps par le Comité central. Rien n'est moins exact, rien n'est moins conforme à la réalité. Où il n'y eut qu'imprévu et spontanéité, on lui a fait entrevoir des desseins habilement concertés, des plans fidèlement exécutés.

D'abord, le Comité central n'avait pas, à Montmartre, le 18 mars, l'influence prépondérante ; elle appartenait au comité de l'arrondissement, dont la direction était suivie par la garde nationale. Et pas plus que celui-ci, ce sous-comité ne peut être déclaré coupable de l'exécution de Clément Thomas et de Lecomte. Ce n'est pas lui qui l'a voulue, qui l'a ordonnée. Sa non participation à ces déplorables événements est attestée par le document suivant, publié quelques jours après le 18 mars ; il contient quelques erreurs de fait que le récit précédent a rectifiées d'avance :

Le Comité du XVIII<sup>e</sup> arrondissement (Montmartre) proteste en ces termes contre les récits qui lui imputeraient une participation quelconque dans l'assassinat des généraux Clément Thomas et Lecomte :

Les récits les plus contradictoires se répètent sur l'exécution des généraux Clément Thomas et Lecomte. D'après ces bruits, le Comité se serait constitué en cour martiale et aurait prononcé la condamnation des deux généraux.

Le Comité du XVIII<sup>e</sup> arrondissement proteste énergiquement contre ces allégations.

La foule seule, excitée par les provocations de la matinée, a procédé à l'exécution sans aucun jugement.

Les membres du Comité siégeaient à la mairie au moment où l'on vint les avertir du danger que couraient les prisonniers.

Ils se rendirent immédiatement sur les lieux pour empêcher un accident : leur énergie se brisa contre la fureur populaire ; leur protestation n'eut pour effet que d'irriter cette fureur, et ils ne purent que rester spectateurs passifs de cette exécution.

Le procès-verbal suivant, signé de cinq personnes retenues prisonnières pendant ces événements, qui ont assisté forcément à toutes les péripéties de ce drame, justifiera complètement le comité.



*Procès-verbal attestant que les membres du Comité ne sont pour rien dans le fait qui vient de s'accomplir dans le jardin des Rosiers.*

Les deux personnes désignées ont été fusillées à quatre heures et demie, contre l'assentiment de tous les membres présents, qui ont fait ce qu'ils ont pu pour empêcher ces accidents, car les victimes de ce fait sont le général Lecomte et un individu en bourgeois désigné par la foule comme étant Clément Thomas.

Les personnes qui attestent ce qui est ci-dessus désigné ont été amenées par cas d'arrestation.

Le fait a été accompli généralement par des soldats appartenant à la ligne, puis quelques mobiles et quelques gardes nationaux.

Les victimes étaient au Château-Rouge, et c'est en ramenant ces individus que la foule, en s'en emparant, a exécuté cet acte que nous répu-  
dions.

Montmartre, le 18 mars 1871.

*Signé :* LANNES DE MONTEBELLO (Napoléon-Camille), officier de marine démissionnaire, rue de la Beaume, 31.

DOUVILLE DE MAILLEFIN (Gaston), officier de marine, démissionnaire, 32, rue Blanche.

LEDUC, serrurier, 17, rue Feudan.

MIRADAINÉ (Henri), employé, 6, rue Charon.

LÉON MARIN, 92, rue de Richelieu.

*Déposition du citoyen Dufil.*

Le citoyen Dufil (Alexandre), ayant exercé les fonctions de sous-lieutenant en second (2<sup>e</sup> escadron) dans le corps franc des *cavaliers de la République*, a assisté à l'exécution des deux accusés Clément Thomas et Lecomte, et affirme que le Comité de légion du XVIII<sup>e</sup> arrondissement a fait tout son possible pour que l'exécution n'ait pas lieu; mais malgré nos efforts, il nous a été impossible d'y remédier, même aux dépens de notre vie.

*Signé :* DUFIL (Alexandre).

19 mars 1871.

Ont également signé les membres du Comité du XVIII<sup>e</sup> arrondissement.

Imputer, après ces explications, à un groupe quelconque, le meurtre des généraux Clément Thomas et Lecomte, serait injuste.

Il est le produit regrettable d'une rébellion militaire et d'une effervescence populaire. Le seul auteur du drame odieux qui a ensanglanté, le 18 mars, le jardin de la rue des Rosiers, c'est cette chose souvent abjecte et violente qu'on appelle la foule, qui n'est capable que d'exagérations, et se laisse plutôt entraîner par la passion qui irrite et envenime, que guider par la raison qui argumente et concilie.

De Montmartre le mouvement insurrectionnel avait rapidement gagné les autres quartiers de Paris où prédomine l'élément ouvrier. Sur divers points de La Chapelle, de La Villette, de Belleville, de Charonne, du faubourg Saint-Antoine, du faubourg du Temple, des Gobelins, de Montrouge, de Vaugirard, de Grenelle, des Batignolles, s'élevaient des barricades. Les plus importantes étaient garnies de canons ou de mitrailleuses. Ces travaux de défense, commencés dans l'après-midi, ne furent achevés qu'assez tard dans la nuit.

Dans la journée, vers trois heures, les portes de la caserne du Prince-Eugène (place du Château-d'Eau) avaient été ouvertes de force par des gardes nationaux et des mobiles de la Seine. L'on allait et venait dans l'intérieur, malgré les efforts des officiers. Des gardes nationaux et des individus en bourgeois désarmaient les soldats qui y étaient casernés et s'en allaient avec les chassepots soustraits à la troupe.

Sur l'ordre de l'autorité militaire, les diverses casernes de la capitale étaient évacuées.

Que prévoyait donc le gouvernement? que faisait-il? quels étaient ses desseins?

Réuni pendant toute cette journée au ministère des affaires étrangères, quai d'Orsay, le gouvernement y recevait de fréquentes délégations. La plupart avaient pour objet de l'informer exactement de la gravité du mouvement qui se propageait, et de proposer, d'urgence, à son adoption, les mesures jugées nécessaires pour le contenir et le modérer.

C'est ainsi que les délégués choisis par la réunion qui avait eu lieu à deux heures à la mairie du XVIII<sup>e</sup> arrondissement firent part à M. Picard, ministre de l'intérieur, des demandes qu'on les avait chargés de transmettre au gouvernement. M. Picard, se trouvant alors éloigné de ses collègues, ne crut pas devoir y faire une réponse formelle. Il déclara que le conseil des ministres serait probablement d'avis de remplacer le général Vinoy, de substituer



le général Faidherbe au général d'Aurelles de Paladines; toutefois, il ne concéderait point l'élection du commandant en chef de la garde nationale.

Mais l'importance, la gravité du soulèvement populaire, qui s'accroissaient d'heure en heure, devaient modifier les intentions gouvernementales.

Les municipalités n'étaient pas restées spectatrices passives de l'agitation de Paris. Par leur constitution même, par leurs rapports constants avec la population, elles pouvaient, elles devaient connaître ses aspirations et ses désirs. Aussi se réunirent-elles plusieurs fois dans cette journée.

Une première réunion se tint vers trois heures à la mairie du II<sup>e</sup> arrondissement. Les maires et adjoints y avaient été convoqués par le cit. Bonvalet, maire du III<sup>e</sup> arrondissement, et les députés de Paris par le cit. Tolain, adjoint au XI<sup>e</sup> arrondissement et représentant du peuple.

Quoique la situation fut jugée très-grave, l'assemblée, avant de prendre des résolutions, voulut avoir de plus amples renseignements sur les événements survenus depuis le matin, et connaître l'avis du gouvernement. A cet effet, une députation fut envoyée auprès de M. Thiers pendant que MM. Bonvalet et Tirard se rendaient chez le général d'Aurelles de Paladines. M. Thiers n'étant pas visible, on s'adressa à M. Picard, qui répondit ne pouvoir prendre aucune décision sans l'assentiment de ses collègues. Quant au général d'Aurelles, il fit quelques déclarations importantes à consigner. Il se serait tout d'abord excusé complètement de toute responsabilité pour l'attaque de la nuit. Puis il aurait ajouté : « Ce sont les avocats qui l'ont voulue. Cependant je leur avais bien dit que cela se terminerait ainsi. Ils ont cru pouvoir compter sur l'armée, et l'armée fraternise avec l'émeute. Réunissez-vous, Messieurs, et décidez. Le sort de Paris, que dis-je, le sort de la France, est entre vos mains. »

Voilà une indication précieuse à conserver. Ce sont messieurs les avocats du gouvernement, et en disant cela, le général d'Aurelles a voulu très-vraisemblablement désigner MM. Picard et Jules Favre, qui, d'accord avec le général Vinoy, ont conseillé la tentative de la nuit.

A six heures eut lieu, à la mairie du I<sup>er</sup> arrondissement, une autre réunion des municipalités et des députés de Paris. Il y fut

nommé une délégation de douze membres chargés d'aller demander au gouvernement :

1<sup>o</sup> La nomination du colonel Langlois, représentant de Paris, comme commandant en chef de la garde nationale. L'assemblée pensait que cette nomination satisfierait la majeure partie de la garde nationale dans laquelle le cit. Langlois s'était acquis de nombreuses sympathies par sa courageuse conduite pendant le siège;

2<sup>o</sup> La nomination du cit. Dorian comme maire de Paris;

3<sup>o</sup> Les élections municipales immédiates;

4<sup>o</sup> L'assurance que la garde nationale ne serait pas désarmée.

Après des pourparlers avec M. Hendlé, secrétaire de M. Jules Favre, cette délégation fut reçue par le ministre des affaires étrangères. Il commença par demander si la nouvelle de l'exécution de Clément Thomas et de Lecomte était authentique. On lui répondit affirmativement. — « Alors, il n'est plus possible, dit-il, de faire aucune concession. Demain nous ferons appel à la garde nationale; nous nous mettrons à sa tête et essaierons de maîtriser cette insurrection. » Il fut impossible d'argumenter, de raisonner avec lui. Les maires déclarèrent formellement qu'ils croyaient qu'il y avait encore des issues possibles à une situation que chaque heure aggravait. M. Jules Favre ne voulut rien entendre. En terminant l'entrevue, il annonça qu'il soumettrait à ses collègues les propositions des municipalités.

« On ne discute pas, on ne parle pas avec l'émeute; on ne traite pas avec des assassins! » Nous entendrons fréquemment répéter ces paroles dans les jours qui vont suivre. Hélas! ce n'est pas par des phrases toutes faites, à l'usage de tous les gouvernements qui ont eu à compter avec les emportements populaires, ce n'est pas par des lamentations sur l'iniquité des hommes que l'on fait œuvre d'homme politique, que l'on parvient à concilier les intérêts, à apaiser les passions que l'on a imprudemment excitées. M. Jules Favre aurait dû se souvenir que lorsqu'on remplit les fonctions de ministre, on doit être, avant tout, un homme d'État; c'est-à-dire rechercher, sans se laisser dominer par ses sentiments personnels, toutes les combinaisons qui, par leur immédiate application, peuvent calmer les esprits, faire cesser le trouble.

Vers neuf heures, M. Jules Mahias, secrétaire de la mairie de Paris sous la direction de M. Jules Ferry, vint avertir la réunion



des maires, restée en permanence, que l'Hôtel-de-Ville était désert. Sur l'ordre du général Vinoy, les troupes qui l'occupaient venaient de l'évacuer. M. Jules Mahias supplia les maires d'aller en prendre possession. Une délégation fut nommée à cet effet. Elle arrivait à l'Hôtel-de-Ville vers onze heures et demie, lorsque des bataillons de garde nationale aux ordres du Comité central y pénétraient. Les délégués firent connaître aux gardes nationaux l'objet de leur venue. On leur répondit que la garde nationale saurait maintenir l'ordre dans l'Hôtel-de-Ville, que ce soin ne regardait pas les maires.

Quelques membres du Comité central, qui suivaient presque immédiatement les bataillons, confirmèrent leur déclaration et ajoutèrent que le maintien de l'ordre dans l'Hôtel-de-Ville les concernait exclusivement.

La délégation des maires vint rendre compte de sa mission à la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, où M. Jules Ferry s'était réfugié après avoir quitté l'un des derniers l'Hôtel-de-Ville.

Le Comité central ayant été prévenu de ce fait envoya un détachement de gardes nationaux cerner cette mairie. En en sortant chacun donnait son nom. M. Jules Ferry put échapper à cette formalité et se dérober aux recherches des gardes nationaux, en fuyant par une petite porte donnant accès sur la cour située entre la mairie et l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. On avait omis de faire garder cette issue.

Les municipalités et les députés de Paris se transportèrent alors à la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement, où M. Labiche, secrétaire du ministre de l'intérieur, leur apporta, vers minuit et demi, la réponse du gouvernement à leurs propositions. Il leur transmit la nomination du colonel Langlois au commandement en chef de la garde nationale, signée par le chef du pouvoir exécutif, M. Thiers; la promesse de la nomination du citoyen Dorian à la mairie de Paris, et celle de faire procéder prochainement à l'élection d'un conseil municipal.

Ces concessions du gouvernement, qui auraient dû être faites à la nécessité des choses depuis plusieurs heures, ne donnaient pas complète satisfaction aux désirs des maires; mais, au moins, elles manifestaient un sens politique et pratique, dont M. Jules Favre s'était montré bien dénué. Accordées plus tôt, vers le milieu de la journée, elles eussent probablement empêché l'effervescence populaire de produire une révolution.

Cet attermoisement du pouvoir, qui se détermine à consentir, incomplètement et trop tard, aux mesures exigées par la situation, est l'éternelle histoire des gouvernements en France. Ne sachant pas se mettre en communication avec le peuple, ils ignorent ses besoins et ses tendances. Lorsque survient une crise, le pouvoir, n'étant pas éclairé sur ses véritables causes, croit devoir opposer sa force d'inertie aux réclamations faites. Alors, au lieu d'un dénouement pacifique et progressif, le mouvement évolutif suscite des catastrophes violentes préjudiciables à la société, et aussi au gouvernement, qui en est souvent la première victime.

Immédiatement après avoir appris sa nomination, le citoyen Langlois rédigea un ordre du jour adressé à la garde nationale. Il le soumit à ses collègues et se rendit à l'Hôtel-de-Ville, où il informa les membres du Comité des décisions du gouvernement. Le Comité central lui demanda qui l'avait nommé. — « M. Thiers, » dit-il. — « Nous ne reconnaissons pas son autorité; nous nommerons nous-mêmes notre chef, » lui répliqua le Comité. En présence de semblables prétentions, le citoyen Langlois, qui n'avait pas à les discuter, revint à la Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement. Il apprit à la réunion de quelle façon les concessions du gouvernement étaient accueillies par le Comité central. « De ce conflit de pouvoirs va surgir une lutte, dit-il. Je ne puis accepter de diriger la guerre civile; je ne veux pas être le général de la réaction. » Et le citoyen Langlois s'empressa d'aller reprendre au *Journal officiel* son ordre du jour qui, déjà composé, devait paraître le lendemain matin.

Le gouvernement avait donné aux troupes l'ordre d'évacuer les casernes. Dans l'après-midi et dans la nuit on dirigea les régiments sur Versailles. Il est remarquable que la garde nationale ne se soit pas opposée à leur sortie; et cependant quelques-uns d'entre eux, pour quitter Paris, franchirent des quartiers très-populeux, où des bataillons de gardes nationaux, adhérents à la *Fédération*, étaient sur pied. Il eût été très-facile de retenir la plupart des régiments dans la capitale. On aurait ainsi soustrait au gouvernement des ressources très-utiles, ce qui lui eût occasionné, au moins au début, de nouveaux embarras. Pourquoi la garde nationale insurgée ne le fit-elle pas? C'est qu'elle manquait de direction; c'est que, pendant cette journée du 18 mars, son mouvement fut tout spontané. Il fut provoqué, dans chacun des quartiers excentriques, par le comité d'arrondissement. Ces comi-



tés ne se concertèrent pas pour une action commune; à peine échangèrent-ils entre eux quelques correspondances. Ceci explique pourquoi, dans certains arrondissements, les mouvements de la garde nationale paraissaient si mal ordonnés. Beaucoup de bataillons étaient en marche, suivis de canons, mais leur promenade n'avait pas de but déterminé. Cette démonstration de forces était, en fait, plus apparente que réelle. Imposante par le nombre, elle n'eût pas été capable de soutenir une lutte un peu sérieuse. Beaucoup de bataillons n'avaient pas de cartouches à leur disposition; on ne s'était pas encore emparé des poudrières, et l'on ne possédait pas de munitions pour les canons et les mitrailleuses.

A Montmartre et à Belleville, l'organisation était cependant meilleure. Le commandement, mieux entendu, dirigeait des forces susceptibles de soutenir une résistance prévue. La disposition des lieux lui était beaucoup plus favorable qu'ailleurs. On avait une assez grande quantité de cartouches et de munitions.

Le manque de direction générale, de coordination dans les mouvements de la garde nationale, provenait de l'impossibilité où se trouvait le Comité central de se réunir au complet. Les trois membres par arrondissement, dont l'ensemble le constituait, étaient retenus, occupés, dans leurs quartiers respectifs. Il n'y avait donc pas moyen de prendre une résolution en commun. Chacun agissait, dans son arrondissement, d'après sa propre inspiration.

Dans la nuit du 17 au 18 mars, il y avait bien eu réunion du Comité central; mais aucun plan militaire, aucune mesure, n'avaient été adoptés en prévision d'une provocation du gouvernement. On la pressentait, mais on ne la croyait pas prochaine, imminente. Cependant, quelques membres du Comité parvinrent à se réunir en divers groupes; ils siégèrent rue de l'Entrepôt, chaussée Clignancourt et rue Basfroy.

Le gouvernement faisait insensiblement ses préparatifs de départ, et il donnait en conséquence, dans les divers postes encore occupés par la garde nationale d'ordre, la consigne de ne pas opposer de résistance à la garde nationale révolutionnaire si elle se présentait pour en prendre possession.

C'est ainsi que vers neuf heures du soir, un bataillon de gardes nationaux venant de Montmartre, et commandé par les citoyens Bergeret et Arnold, s'empara de la place Vendôme, gardée alors par des détachements du 1<sup>er</sup> bataillon, sans que celui-ci tentât de s'y opposer. Il se replia en bon ordre, laissant au pouvoir des nou-

veaux arrivants le Ministère de la Justice, la place de Paris, déserte depuis quelque temps déjà, et l'état-major de la garde nationale.

Un bataillon adhérant à la Fédération avait envahi, vers cinq heures, la gare du chemin de fer d'Orléans. A l'arrivée des trains, il procédait à leur visite. On découvrit dans l'un d'eux le général Chanzy, qui venait de Tours. Il fut immédiatement arrêté. M. Turquet, député de l'Aisne, qui arrivait par le même train, fit entendre des protestations contre cette arrestation, qui ne lui paraissait pas légitime. On l'arrêta. Entourés par un peloton de gardes nationaux, tous deux furent environnés par une foule furieuse, qui aurait peut-être maltraité le général Chanzy, si le citoyen Léo Meillet, adjoint au XIV<sup>e</sup> arrondissement, n'était courageusement intervenu. Grâce à son influence, il parvint, non sans difficultés, à les dérober aux vociférations de la foule. Les deux prisonniers furent envoyés à la prison de la Santé.

Pendant la nuit, la plupart des ministères et l'Imprimerie nationale furent occupés par la garde nationale insurgée.

Nous avons dit que l'Hôtel-de-Ville avait été envahi, vers onze heures et demie, par plusieurs bataillons, et que, bientôt après, quelques membres du Comité central y pénétraient; mais ils n'étaient pas assez nombreux pour pouvoir se constituer et délibérer. Ce n'est que le dimanche matin, de très-bonne heure, que tous les membres du Comité furent invités, par estafette, à se rendre à l'Hôtel-de-Ville.

Quelques membres du gouvernement restèrent jusqu'à une heure avancée de la nuit, au ministère des affaires étrangères. Puis, toutes les dispositions étant prises, l'armée étant sortie de Paris, ils se dirigèrent sur Versailles.

Cette conduite fut sévèrement jugée par la classe bourgeoise lorsqu'elle se trouva, le lendemain, livrée à ses seules forces, abandonnée par le gouvernement, en présence d'une insurrection provoquée par sa maladresse et victorieuse par suite de sa faiblesse. Elle appela cette retraite subite une désertion.

Dans la journée du 18 mars, le gouvernement fit preuve d'ignorance et d'inhabileté.

Il fut coupable d'ignorance, car il ne connaissait pas quelle était la puissance du Comité central, quelle était sa force d'organisation. Il ne savait pas à quel point les esprits étaient surexcités; il n'était pas renseigné sur l'état de l'opinion; il ne se doutait



point des conséquences que son projet intempestif allait peut-être provoquer.

Le gouvernement fut coupable d'inhabileté, car après avoir commencé si maladroitement l'action de reprise des canons, il devait, ou la continuer jusqu'à complète réussite, conformément à l'engagement pris dans sa proclamation du matin, ou faire droit, à temps, aux légitimes réclamations de la population, de façon à calmer son effervescence, en obtenant, par un arrangement amiable, la reddition des canons, objets du conflit.

Le gouvernement ne sut prendre ni l'un ni l'autre de ces partis.

Il présuma que les bataillons de garde nationale, dont le Comité central était la représentation, étaient tous disposés à une résistance qu'il serait difficile de vaincre; qu'ils étaient capables d'une action persistante dont l'anéantissement exigerait de longs efforts. Le gouvernement se trompait.

Il ne sut pas comprendre ce qu'il y avait de légitime et d'immédiatement réalisable dans les besoins manifestés par la population parisienne qui, ce jour-là, était très-indécise, très-peu fixée sur les moyens à employer pour faire prévaloir ses vagues aspirations. Une seule chose était nette dans l'esprit des Parisiens : leur ardent désir de conserver la République, leur inébranlable résolution de s'opposer à sa destruction. Eh bien ! le gouvernement aurait pu, s'il l'avait voulu, donner satisfaction, au moins provisoirement, à ces tendances, et éviter ainsi l'insurrection. Il préféra quitter Paris et se déclarer vaincu, ou mieux, impuissant et incapable, car il n'y avait pas eu, en réalité, de collision décisive.

Dans la séance de l'Assemblée nationale du 21 mars, M. Thiers a cherché à justifier cette fuite du gouvernement. Elle aurait eu pour but de ne pas le séparer de l'Assemblée dont il est issu; de ramener l'armée sur la rive gauche de la Seine; de la dérober à l'influence funeste du milieu parisien pour procéder à sa réorganisation, de façon à constituer à l'Assemblée une « garde fidèle, » qui assurât la liberté de ses délibérations.

Pour produire ces résultats, il n'était pas nécessaire que le gouvernement abandonnât Paris, ce qui laissait le champ libre à l'insurrection. Celle-ci a été admirablement favorisée par les circonstances.

Le Comité central qui, d'après les statuts de la Fédération,

« avait pour mission de veiller au maintien de l'armement de tous « les corps spéciaux et autres de la garde nationale, et de prévenir toute tentative qui aurait pour but le renversement de la « République, » était, en effet, poussé par la force des choses, à se transporter à l'Hôtel-de-Ville pour essayer d'y suppléer le gouvernement évanoui, — prétention qu'il n'avait certes point, la veille au soir.

L'impression générale fut que, dans cette fuite du gouvernement, il y eut autant de pusillanimité que de prétendue prudence.



**Dimanche 19 mars 1871**

Le dimanche 19, au matin, le *Journal officiel*, encore aux mains du Gouvernement, publiait les proclamations suivantes :

Le Gouvernement, voulant éviter une collision, a usé de patience et de temporisation envers des hommes qu'il espérait par là ramener au bon sens et au devoir. Ces hommes, se plaçant en révolte ouverte contre la loi, s'étaient constitués en comité insurrectionnel, ordonnant à la garde nationale de désobéir à ses chefs légitimes. C'est à leur action qu'a été due la résistance opposée à la reprise des canons que l'autorité militaire voulait replacer dans leurs arsenaux, sous la garde de la garde nationale et de l'armée. La ville entière s'était émue de l'établissement de redoutes sur les hauteurs de Montmartre et des buttes Chaumont, et tout homme d'un peu de bon sens comprenait combien il était à la fois ridicule et criminel de déployer contre Paris cet attirail menaçant.

Tant qu'un pareil état de choses se prolongeait, la reprise du travail était impossible, la province s'éloignait de la capitale, et toute espérance de crédit et de prospérité était indéfiniment ajournée. Après avoir épuisé toutes les voies de conciliation, le Gouvernement a senti qu'il était de son devoir de faire respecter la loi et de rendre à la garde nationale son autorité légale. Ce matin, à la pointe du jour, les hauteurs ont été enlevées, les canons allaient être reconduits aux arsenaux sous l'escorte de la troupe, lorsque des gardes nationaux armés et d'autres sans armes, excitant et entraînant la foule, se sont jetés sur nos soldats et leur ont arraché leurs armes. Plusieurs bataillons ont été cernés, d'autres forcés de se replier. A partir de ce moment, l'émeute a été maîtresse du terrain. Nous racontons plus bas comment ses criminels artisans ont mis en arrestation le général Lecomte et le général Clément Thomas, qui se trouvaient dans la mêlée, et comment ces deux captifs ont été lâchement assassinés.

La journée s'est terminée dans le désordre sans que la garde nationale, convoquée, cependant, dès le matin par le rappel, parût en nombre suffisant pour le réprimer sur le théâtre où il se développait. Ce soir, l'insurrection a envahi l'état-major de la garde nationale. On se demande avec une douloureuse stupeur quel peut être le but de ce coupable attentat ; des malveillants n'ont pas craint de répandre le bruit que le Gouvernement préparait un coup d'État, que plusieurs républicains étaient arrêtés. Ce sont d'odieuses calomnies. Le Gouvernement, issu d'une Assemblée nommée par le suffrage universel, a plusieurs fois déclaré qu'il voulait fonder la République. Ceux qui veulent la renverser sont les hommes de désordre, les assassins qui ne craignent pas de semer l'épouvante et la mort dans une cité qui ne peut se sauver que par le calme, le respect des lois. Ces hommes ne peuvent être que les stipendiés de l'ennemi ou du despotisme. Leurs crimes, nous l'espérons, soulèveront la juste indignation de la population de Paris, qui sera debout pour leur infliger le châtiment qu'ils méritent.

#### GARDES NATIONAUX DE PARIS

Un comité, prenant le nom de Comité central, après s'être emparé d'un certain nombre de canons, a couvert Paris de barricades, et a pris possession pendant la nuit du ministère de la justice.

Il a tiré sur les défenseurs de l'ordre ; il a fait des prisonniers, il a assassiné de sang-froid le général Clément Thomas et un général de l'armée française, le général Lecomte.

Quels sont les membres de ce comité ?

Personne à Paris ne les connaît ; leurs noms sont nouveaux pour tout le monde. Nul ne saurait même dire à quel parti ils appartiennent. Sont-ils communistes, ou bonapartistes, ou prussiens ? Sont-ils les agents d'une triple coalition ? Quels qu'ils soient, ce sont les ennemis de Paris, qu'ils livrent au pillage ; de la France, qu'ils livrent aux Prussiens ; de la République, qu'ils livreront au despotisme. Les crimes abominables qu'ils ont commis ôtent toute excuse à ceux qui oseraient ou les suivre ou les subir.

Voulez-vous prendre la responsabilité de leurs assassinats et des ruines qu'ils vont accumuler ? Alors, demeurez chez vous ! Mais si vous avez souci de l'honneur et de vos intérêts les plus sacrés, ralliez-vous au gouvernement de la République et à l'Assemblée nationale.

Paris, 19 mars 1871.

*Les ministres présents à Paris,*

DUFAURE, JULES FAVRE, ERNEST PICARD, JULES SIMON,  
AMIRAL POTHUAU, GÉNÉRAL LE FLÔ.



Les explications que nous avons précédemment données sur le Comité central de la garde nationale et sur l'affaire des canons de Montmartre, ainsi que le récit des faits du 18, mettent à même de juger de ce qu'il peut y avoir de juste ou d'erroné dans la première de ces pièces. La note relative à l'exécution des généraux Lecointe et Clément Thomas, à laquelle il y est fait allusion, a été insérée plus haut, à propos de cet épisode.

La seconde proclamation était un dernier appel, un appel désespéré, à cette garde nationale « d'ordre » qui, après s'être montrée le 18 en petit nombre, avait subitement disparu dans la nuit.

Beaucoup, à Paris, s'attendaient pour le dimanche à une démonstration sérieuse, réelle, des « hommes d'ordre », et l'on fut quelque peu surpris en apprenant que les Ministères, l'État-Major de la place Vendôme, l'Imprimerie nationale, avaient été occupés dans la nuit par l'insurrection, sans qu'elle rencontrât la moindre résistance.

Le succès de ce mouvement, qui n'avait point été voulu, cherché, calculé par ceux qui le faisaient, était dès lors assez certain pour que personne ne le contestât. Le *Temps*, qu'on ne saurait soupçonner d'un optimisme démesuré en faveur de l'émeute, disait le soir même : « L'insurrection a vaincu sur tous les points, et « presque sans combat, par la défection de l'armée, la connivence d'une partie de la garde nationale, et l'indifférence de « l'autre. »

« L'indifférence ! » ce n'était point là le côté le moins singulier de la physionomie publique en ces premiers jours de révolution. Malgré les appels les plus pressants du pouvoir, malgré la certitude que l'armée ne donnerait pas son concours à une action répressive, bien peu étaient venus se ranger autour du gouvernement pour rétablir l'ordre ébranlé. Les partisans de l'ordre restaient chez eux.

Est-ce, comme on l'a dit, que le décret sur les loyers et la loi sur les échéances, qui menaient tant de gens vers la gêne ou la ruine, avaient suscité des mécontentements assez vifs pour qu'ils en vinsent à abandonner les hommes à qui ils semblaient devoir plus que jamais, en cet instant de crise grave, prêter leur appui ? Cette cause agissait sûrement sur l'esprit général de la bourgeoisie ; mais d'autres encore venaient s'y ajouter et contribuaient chacune pour sa part à déterminer l'inaction, l'inertie des conserva-

teurs. D'abord, un certain mépris pour les anciens membres du gouvernement de la défense nationale faisant partie du ministère actuel, demeurait encore profondément enraciné dans les esprits, chez qui le temps n'avait pu effacer si promptement le souvenir des fautes commises durant le siège et des souffrances de toutes natures qu'elles avaient entraînées. En outre, l'attaque maladroite de la veille faisait au plus grand nombre une impression fâcheuse. Il n'est pas téméraire, croyons-nous, d'ajouter à cela l'absence de convictions profondes chez l'élément conservateur, soucieux peut-être de voir persister l'ordre de choses qui lui agréait, sans y avoir pourtant foi suffisante pour concourir efficacement à son maintien. Causes multiples, effet unique : l'indifférence, l'inertie.

*L'Opinion nationale*, le 19 au soir, publiait à ce sujet quelques réflexions énergiques.

Après avoir rappelé en termes vifs les faits écoulés depuis la veille, ce journal disait :

« Mais, selon nous, il y a quelque chose de plus abominable « encore, c'est la lâcheté, la mollesse, l'inertie, l'égoïsme de la « population soi-disant honnête, subissant toutes ces infamies avec « une parfaite résignation. C'est cette garde nationale des quar- « tiers centraux, envoyant trente hommes par compagnie, quatre- « vingts hommes par bataillon de douze cents hommes ; ces bou- « tiquiers ne voulant pas quitter leur boutique, et s'en remettant « à la ligne ou la Providence pour les sauver. »

Un motif moins regrettable d'inaction agissait sur quelques-uns ; et nous avons entendu prononcer ces paroles, dans un groupe auquel nous nous étions mêlés : « Entre l'anarchie à Paris et la « monarchie à Versailles, il est difficile de prendre parti. »

Quoi qu'il en soit, ce fut un sujet d'étonnement, nous dirions presque de tristesse, pour ceux qui, considérant les choses d'un point de vue élevé et abstraction faite de toute divergence d'opinions, voient avec peine une cause qui compté des partisans être réduite à néant, au moins momentanément, faute de défenseurs qui se produisent.

Le même sentiment d'indifférence prédominait parmi les groupes formés autour des affiches que fit apposer vers midi le Comité central.

L'une était adressée au peuple, l'autre à la garde nationale.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté. — Égalité. — Fraternité*

AU PEUPLE

Citoyens,

Le peuple de Paris a secoué le joug qu'on essayait de lui imposer. Calme, impassible dans sa force, il a attendu sans crainte comme sans provocation les fous éhontés qui voulaient toucher à la République.

Cette fois, nos frères de l'armée n'ont pas voulu porter la main sur l'arche sainte de nos libertés. Merci à tous, et que Paris et la France jettent ensemble les bases d'une République acclamée avec toutes ses conséquences, le seul Gouvernement qui fermera pour toujours l'ère des invasions et des guerres civiles.

L'état de siège est levé.

Le peuple de Paris est convoqué dans ses sections pour faire ses élections communales.

La sûreté de tous les citoyens est assurée par le concours de la garde nationale.

Hôtel-de-Ville, Paris, le 19 mars 1871.

*Le Comité central de la garde nationale :*

ASSI. — BILLIORAY. — FERRAT. — BABICK. — EDOUARD MOREAU. — C. DUPONT. — VARLIN. — BOURSIER. — MORTIER. — GOUHIER. — LAVALETTE. — FR. JOURDE. — ROUSSEAU. — CH. LULLIER. — BLANCHET. — J. GROLLARD. — BARROUD. — H. GÉRESME. — FABRE. — POUGERET.

AUX GARDES NATIONAUX DE PARIS

Citoyens,

Vous nous aviez chargés d'organiser la défense de Paris et de vos droits.

Nous avons conscience d'avoir rempli cette mission : aidés par votre généreux courage et votre admirable sang-froid, nous avons chassé ce gouvernement qui nous trahissait.

A ce moment, notre mandat est expiré, et nous vous le rapportons, car nous ne prétendons pas prendre la place de ceux que le souffle populaire vient de renverser.

Préparez donc et faites de suite vos élections communales, et donnez-nous pour récompense la seule que nous ayons jamais espérée : celle de vous voir établir la véritable République.

En attendant, nous conservons, au nom du peuple, l'Hôtel-de-Ville.

Hôtel-de-Ville, Paris, le 19 mars 1871.

*Le Comité central de la garde nationale :*

ASSI. — BILLIORAY. — FERRAT. — BABICK. — EDOUARD MOREAU. — C. DUPONT. — VARLIN. — BOURSIER. — MORTIER. — GOUHIER. — LAVALETTE. — FR. JOURDE, — ROUSSEAU. — CH. LULLIER. — BLANCHET. — J. GROLLARD. — BARROUD. — H. GÉRESME — FABRE. — POUGERET.

La seule réflexion que ces affiches suscitaient dans la foule était relative aux noms des signataires, pour la plupart inconnus.

On lisait, puis on s'en allait; à peine de temps à autre se faisaient entendre ces mots : « Qu'est-ce que c'est que ces gens-là? » ou, plus rarement encore, quelque qualificatif déplaisant à l'adresse des membres du Comité central et de leurs partisans. Les affiches elles-mêmes étaient d'ailleurs respectées. Contrairement à ce qui se passe habituellement lorsqu'une démonstration publique, surtout partie d'un pouvoir nouveau, blesse les convictions, les sentiments d'une fraction de la population, on n'en rencontrait point qui fussent lacérées. Le seul grief vraiment articulé se résumait en ce mot : « Inconnus! »

Les origines du Comité central, que nous avons exposées plus haut avec un suffisant détail, montrent que si ces noms apposés au bas des affiches étaient en effet inconnus en majeure partie, ce n'était pas faute d'une réelle publicité donnée aux actes qui les avaient mis en avant. Les réunions qui avaient donné naissance à ce Comité furent, nous l'avons constaté, publiquement annoncées, et leurs procès-verbaux insérés dans les journaux. La garde nationale tout entière, — et elle était devenue, par suite des circonstances, l'ensemble des citoyens de Paris, — avait été appelée à nommer les hommes dont les noms semblaient à ce moment surprendre la foule.

En dehors de ces considérations, que valait par lui-même ce reproche de porter des noms jusque-là ignorés? Notre histoire n'est-elle pas remplie du souvenir de gens qui tout d'un coup se



sont montrés capables de grandes choses, quand la veille personne ne savait même leur existence ?

Mais c'est un reste parmi nous d'un vieil esprit d'aristocratie, dont nous prétendons être exempts plus que nous ne le sommes en réalité, qui fait que, en tant de sortes de choses, nous commençons, avant de connaître et de juger l'œuvre, par nous enquêter si celui qui la fait est célèbre, ou pour le moins connu.

Ces noms ignorés dont on s'étonnait, étaient, sauf très-peu d'exceptions, des noms d'ouvriers, de prolétaires. Et ceux qui sont familiers avec le mouvement politique et social contemporain pressentaient, en les lisant, l'importance, la gravité possible des conséquences que pouvait amener à prochaine échéance le mouvement qui venait de se produire avec une si remarquable spontanéité.

Les bataillons révolutionnaires circulaient dans Paris, au milieu des promeneurs, que la situation nouvelle ne semblait nullement empêcher de profiter d'une journée remarquablement belle.

A Montmartre, grande affluence de monde : on circulait sans encombre autour des barricades nombreuses que les gardes nationaux achevaient de mettre en état. Les canons mis en position derrière ces barricades étaient, pour les promeneurs, un objet de curiosité plus que de terreur. En somme, sauf les allées et venues d'un grand nombre de gardes nationaux en armes, on eût dit un dimanche ordinaire. Le calme semblait être partout et n'avoir jamais cessé de régner.

Quelques journaux exprimèrent des appréhensions en ce qui concernait les Prussiens; ils se demandaient quelle attitude allaient prendre les troupes allemandes qui occupaient les alentours de Paris, en présence des événements qui venaient de s'accomplir. Quelques-uns même allaient jusqu'à prévoir leur entrée dans Paris dans un délai très-bref.

Les journaux plus spécialement dévoués au gouvernement, comme *l'Électeur libre*, voulaient voir surtout dans les faits récents un mouvement bonapartiste. « L'or et l'argent bonapartistes, » dit le journal que nous indiquons, « se remuent et cherchent des complices. — Et qui sait si les canons de Montmartre, qui n'ont l'air de cacher qu'un vain essai de terreur socialiste, ne révèlent pas autre chose? — Qui sait si ces canons ne sont pas vendus et payés, déjà inscrits au registre des dépenses à Wilhelmshæ? »

M. Thiers expédiait la circulaire suivante dans les départements :

19 mars 1871, 8 h. 25 m. du matin.

Le gouvernement tout entier est réuni à Versailles; l'Assemblée s'y réunit également.

L'armée, au nombre de 40,000 hommes, s'y est concentrée en bon ordre, sous le commandement du général Vinoy. Toutes les autorités, tous les chefs de l'armée, y sont arrivés.

Les autorités civiles et militaires n'exécuteront d'autres ordres que ceux du gouvernement légal résidant à Versailles, sous peine d'être considérées comme en état de forfaiture.

Les membres de l'Assemblée nationale sont invités à accélérer leur retour pour être tous présents à la séance du 20 mars.

La présente dépêche sera livrée à la connaissance du public.

A. THIERS.

En même temps, tous les employés des ministères recevaient communication d'une note conçue en ces termes :

« D'après l'ordre du chef du pouvoir exécutif, vous êtes invité à vous rendre à Versailles aussitôt que possible, pour vous mettre à la disposition du gouvernement. »

On s'occupait, en effet, de préparer dans le palais les locaux nécessaires à l'installation des divers services. Quelques députés étaient réunis au lieu préparé pour les séances de l'Assemblée; et M. Thiers leur expliquait comment le gouvernement avait été obligé de fuir de Paris, ajoutant qu'ils étaient en sécurité à Versailles.

« N'étant pas sûrs de la troupe, disait-il, la garde nationale n'ayant pas répondu à l'appel du ministre de l'intérieur, ce que nous avions de mieux à faire, c'était d'abandonner Paris à lui-même. C'est ce que nous avons fait; il ne reste plus à Paris ni un homme des troupes régulières, ni un ministre, ni un fonctionnaire.

« Demain, vous aurez ici quarante mille hommes, avec un assez grand nombre de mitrailleuses; vous pourrez donc délibérer en paix, sans crainte de Paris. Les départements sont prévenus, et je ne doute pas qu'ils soient prêts à soutenir le gouvernement issu du suffrage universel. »

Tel était le sens, sinon le texte même de ses paroles.



Les députés et les maires de Paris n'étaient pas restés inactifs pendant cette journée. Ils s'étaient réunis une première fois, à deux heures, à la mairie du III<sup>e</sup> arrondissement. Environ quarante chefs de bataillons de la garde nationale s'y étaient également rendus pour conférer avec eux.

Dans cette première réunion, on était d'avis que, le gouvernement ayant fui, il fallait laisser la garde nationale nommer ses chefs, et le Comité central organiser sa force de résistance dans Paris. Mais le désir général était que la garde nationale demeurât absolument sur la défensive ; et, pour cela, les maires auraient voulu conserver l'administration civile. Ils étaient d'ailleurs munis des pouvoirs nécessaires pour administrer sans la moindre apparence de rupture ou de désaccord avec le gouvernement. M. Tirard, maire du II<sup>e</sup> arrondissement, qui avait vu le matin, à Versailles, le chef du pouvoir exécutif, M. Thiers, avait reçu de lui une lettre lui remettant en quelque sorte les pleins pouvoirs pour l'administration civile à Paris.

On décida vers six heures d'envoyer à l'Hôtel-de-Ville une commission, qui fut composée de deux représentants et six maires ou adjoints, afin de connaître les intentions du Comité central.

Là eut lieu une longue discussion. Les maires et représentants firent observer combien il était important et désirable à tous égards d'éviter la guerre civile, et rappelèrent que les Prussiens étaient encore là, tout près de Paris, ce qui offrait un réel danger. Les membres du Comité central semblaient à peu près ébranlés ; ils se retirèrent pour délibérer.

A minuit, quatre d'entre eux, parmi lesquels les cit. Varlin, Jourde, Boursier, venaient déclarer que le Comité ne voulait absolument pas se départir du pouvoir militaire, seule garantie des droits qu'il revendiquait. Les maires tombèrent d'accord sur ce point, mais insistèrent pour que l'Hôtel-de-Ville leur fût laissé, et pour qu'il y eût une base de transaction posée entre le Comité et le gouvernement.

Enfin, vers quatre heures du matin, on se séparait, d'accord sur les termes suivants :

L'administration municipale devait être remise, à neuf heures du matin, aux officiers municipaux élus, représentés par une délégation. Les cit. Bonvalet, maire du III<sup>e</sup> arrondissement, Murat, adjoint du X<sup>e</sup>, et Denizot, adjoint du XII<sup>e</sup>, devaient s'installer à ladite heure, à l'Hôtel-de-Ville.

Le Comité central devait quitter l'Hôtel-de-Ville et se transporter place Vendôme, à l'état-major, où il aurait continué à gouverner la garde nationale.

Enfin, les députés et les maires, ne pouvant accorder les élections municipales, que l'Assemblée seule peut établir législativement, devaient publier une affiche où ils promettaient de s'interposer auprès de l'Assemblée pour obtenir ces élections, et aussi — par la même raison — celles des officiers de la garde nationale pour tous les grades.

Le gouvernement de l'Hôtel-de-Ville devait, quelques heures après cette affiche apposée, en apposer une où il aurait, de son côté, annoncé les résolutions qui précèdent.

Un fait fâcheux s'était produit dans la journée : les bureaux des journaux *le Figaro* et *le Gaulois* avaient été envahis par un détachement de gardes nationaux, et interdiction avait été faite aux imprimeurs de les faire paraître. On ne peut que déplorer ces attentats à la liberté de la presse, et nous nous associons pleinement à la réflexion que fit à ce sujet *le Rappel* du 20 :

« Que ces journaux aient été et soient encore hostiles à la cause républicaine, c'est une raison de plus pour que la République « démontre la supériorité de son principe en les préservant et en « les protégeant. »

Ce semble être le sort de tout ce qui est ou devient pouvoir, de se trouver entraîné à mettre des restrictions, des entraves, aux libertés mêmes qui, avant l'accès à la puissance, semblaient le plus indiscutables.

Voici des hommes que les circonstances poussent au pouvoir, après avoir toute leur vie lutté obscurément pour toutes les libertés ; ils ont, ils doivent avoir la conscience que leur cause est grande et juste au suprême degré ; hélas ! à peine ont-ils vécu deux jours qu'ils ont recours contre leurs adversaires à des mesures qu'ils avaient blâmées, flétries de toutes leurs forces alors qu'ils étaient, eux, les adversaires de l'ordre de choses établi.

Les prétendues nécessités du moment feront-elles donc toujours oublier les principes aux hommes même qui ne sont quelque chose, qui n'existent, pour ainsi dire, que par ces principes ?

Le général Vinoy, peu de jours avant les événements, avait suspendu un certain nombre de journaux ; et à très-juste titre on avait blâmé chez lui cette manière autoritaire de répondre à la critique, à la discussion. Ce n'était pas un exemple à imiter. Les



hommes qui, poussés par l'attaque du 18 mars, effectuaient la révolution au nom des libertés, des droits de la cité, devaient prendre garde, ce nous semble, à ne porter atteinte en rien aux droits de la discussion, à la liberté de la presse.

Dans la soirée, le Comité central apprit que les forts de la rive gauche n'étaient pas occupés. Il y fit diriger des bataillons de garde nationale. Quelques-uns, grâce à la prise des fusils dans les casernes, qui avait commencé le 19 et s'était continuée le 20, avaient pu échanger les vieux fusils qu'ils pouvaient encore avoir contre des armes à tir rapide.

**Lundi 20 mars 1871**

Le lundi 20, paraissait le *Journal officiel*, publié cette fois sous l'inspiration du Comité central. Le Gouvernement n'existait plus à Paris; il n'y possédait plus aucune de ses attributions habituelles.

Le Comité faisait paraître à l'*Officiel*, en même temps qu'il les faisait afficher dans Paris, un certain nombre de pièces, que leur importance, à ce début des choses, nous contraint à reproduire :

**FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE DE LA GARDE NATIONALE**

Si le Comité central de la garde nationale était un gouvernement, il pourrait, pour la dignité de ses électeurs, dédaigner de se justifier. Mais comme sa première affirmation a été de déclarer « qu'il ne prétendait pas prendre la place de ceux que le souffle populaire avait renversés, » tenant à simple honnêteté de rester exactement dans la limite expresse du mandat qui lui a été confié, il demeure un composé de personnalités qui ont le droit de se défendre.

Enfant de la République qui écrivit sur sa devise le grand mot de : Fraternité, il pardonne à ses détracteurs; mais il veut persuader les honnêtes gens qui ont accepté la calomnie par ignorance.

Il n'a pas été occulte : ses membres ont mis leurs noms à toutes ses affiches. Si ces noms étaient obscurs, ils n'ont pas fui la responsabilité, et elle était grande.

Il n'a pas été inconnu, car il était issu de la libre expression des suffrages de deux cent quinze bataillons de la garde nationale.

Il n'a pas été fauteur de désordres, car la garde nationale, qui lui a fait l'honneur d'accepter sa direction, n'a commis ni excès ni représailles, et s'est montrée imposante et forte par la sagesse et la modération de sa conduite.



Et pourtant, les provocations n'ont pas manqué; et pourtant, le gouvernement n'a cessé, par les moyens les plus honteux, de tenter l'essai du plus épouvantable des crimes : la guerre civile.

Il a calomnié Paris et ameuté contre lui la province.

Il a amené contre nous nos frères de l'armée qu'il a fait mourir de froid sur nos places, tandis que leurs foyers les attendaient.

Il a voulu vous imposer un général en chef.

Il a, par des tentatives nocturnes, tenté de nous désarmer de nos canons, après avoir été empêché par nous de les livrer aux Prussiens.

Il a enfin, avec le concours de ses complices effarés de Bordeaux, dit à Paris : « Tu viens de te montrer héroïque ; or, nous avons peur de toi, donc nous t'arracherons ta couronne de capitale. »

Qu'a fait le Comité central pour répondre à ces attaques ? Il a fondé la Fédération ; il a prêché la modération — disons le mot — la générosité ; au moment où l'attaque armée commençait, il disait à tous : « Jamais d'agression, et ne ripostez qu'à la dernière extrémité ! »

Il a appelé à lui toutes les intelligences, toutes les capacités, il a demandé le concours du corps d'officiers ; il a ouvert sa porte chaque fois que l'on y frappait au nom de la République.

De quel côté étaient donc le droit et la justice ? De quel côté était la mauvaise foi ?

Cette histoire est trop courte et trop près de nous, pour que chacun ne l'ait pas à la mémoire. Si nous l'écrivons à la veille du jour où nous allons nous retirer, c'est, nous le répétons, pour les honnêtes gens qui ont accepté légèrement des calomnies dignes seulement de ceux qui les avaient lancées.

Un des plus grands sujets de colère de ces derniers contre nous, est l'obscurité de nos noms. Hélas ! bien des noms étaient connus, très connus, et cette notoriété nous a été bien fatale !...

Voulez-vous connaître un des derniers moyens qu'ils ont employés contre nous ? Ils refusent du pain aux troupes qui ont mieux aimé se laisser désarmer que de tirer sur le peuple. Et ils nous appellent assassins, eux qui punissent le refus d'assassinat par la faim !

D'abord, nous le disons avec indignation : la boue sanglante dont on essaye de flétrir notre honneur est une ignoble infamie. Jamais un arrêt d'exécution n'a été signé par nous ; jamais la garde nationale n'a pris part à l'exécution d'un crime.

Quel intérêt y aurait-elle ? Quel intérêt y aurions-nous ?

C'est aussi absurde qu'infâme.

Au surplus, il est presque honteux de nous défendre. Notre conduite montre, en définitive, ce que nous sommes. Avons-nous brigué des traitements ou des honneurs ? Si nous sommes inconnus, ayant pu obtenir, comme nous l'avons fait, la confiance de deux cent quinze bataillons,

n'est-ce pas parce que nous avons dédaigné de nous faire une propagande ? La notoriété s'obtient à bon marché : quelques phrases creuses ou un peu de lâcheté suffit ; un passé tout récent l'a prouvé.

Nous, chargés d'un mandat qui faisait peser sur nos têtes une terrible responsabilité, nous l'avons accompli, sans hésitation, sans peur ; et dès que nous voici arrivés au but, nous disons au peuple qui nous a assez estimés pour écouter nos avis, qui ont souvent froissé son impatience : « Voici le mandat que tu nous as confié : là où notre intérêt personnel commencerait, notre devoir finit ; fais ta volonté. Mon maître, tu t'es fait libre. Obscurs il y a quelques jours, nous allons rentrer obscurs dans tes rangs, et montrer aux gouvernants que l'on peut descendre, la tête haute, les marches de ton Hôtel-de-Ville, avec la certitude de trouver au bas l'étreinte de ta loyale et robuste main. »

*Les membres du Comité central :*

Ant. ARNAUD, ASSI, BILLIORAY, FERRAT, BABICK, Édouard MOREAU, C. DUPONT, VARLIN, BOURSIER, MORTIER, GOUHIER, LAVALETTE, F. JOURNE, ROUSSEAU, Ch. LULLIER, HENRY FORTUNÉ, G. ARNOLD, VIARD, BLANCHET, J. GROULARD, BARROUD, H. GÉRESME, FABRE, POUGET, BOUIT.

Le Comité central, dans cette longue proclamation, répondait aux accusations qui, pendant les deux derniers jours, c'est-à-dire depuis qu'il s'était trouvé entraîné à prendre le pouvoir, avaient été lancées contre lui.

On lui reprochait d'être inconnu ; il répondait en rappelant son origine, puisée dans un appel au suffrage de tous.

On l'accusait de désordres, d'excès ; il faisait remarquer qu'il n'avait fait que répondre à une attaque violente dirigée contre lui, en évitant lui-même, jusqu'à ce qu'il fût forcé de se considérer comme en légitime défense, de donner naissance à la guerre civile. Il était une émanation du suffrage parisien comme l'Assemblée et le gouvernement qu'elle avait institué étaient une émanation du suffrage national. Les attributions de ces deux délégations pouvaient et devaient rester absolument distinctes, si la violence ne fût intervenue. Fallait-il donc que le désir d'une exclusive prépondérance jetât l'un contre l'autre ces deux pouvoirs, dont le concours simultané eût pu produire tant et de si grands résultats ? La situation étant telle, la faute était à qui engageait une lutte, alors



qu'il eût fallu songer à une sage délimitation d'attributions, que la nature des choses indiquait comme facile.

En ce qui concerne la question des canons de Montmartre, si le gouvernement eût agi avec prudence, avec modération, nul doute que les faits ne fussent pas devenus ce qu'ils ont été depuis. Personne, assurément, ne voulait la guerre civile ; mais l'insurrection, dans ce cas comme dans tous les cas analogues de la vie publique, ne pouvait guère être qu'amenée par les procédés dont on usa, sans doute avec l'espoir de l'empêcher !

Mis au pouvoir par les circonstances, le Comité déclare dès le début de son administration qu'il n'entend nullement y rester, et il convie les électeurs à nommer leur représentation municipale :

Le Comité central de la garde nationale,

Considérant :

Qu'il y a urgence de constituer immédiatement l'administration communale de la ville de Paris,

Arrête :

1° Les élections du Conseil communal de la ville de Paris auront lieu mercredi prochain, 22 mars.

2° Le vote se fera au scrutin de liste et par arrondissement.

Chaque arrondissement nommera un conseiller par chaque vingt mille habitants ou fraction excédante de plus de dix mille.

3° Le scrutin sera ouvert de huit heures du matin à six heures du soir. Le dépouillement aura lieu immédiatement.

4° Les municipalités des vingt arrondissements sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Un avis ultérieur indiquera le nombre de conseillers à élire par arrondissement.

Hôtel-de-Ville de Paris, ce 19 mars 1871.

*Le Comité central de la garde nationale,*

ASSI, BILLIORAY, FERRAT, BABICK, Edouard MOREAU,  
C. DUPONT, VARLIN, BOUSIER, MORTIER, GOUIER,  
LAVAILLETTE, F. JOURDE, ROUSSEAU, Ch. LULLIER,  
BLANCHET, J. GROLLARD, BARROUD, H. GÉRESME,  
FABRE, POUGERET, BOUIT, VIARD, ANT. ARNAUD.

En même temps, et ceci en réponse aux inquiétudes que quelques-uns manifestaient relativement aux Prussiens encore sur le territoire français et voisins de Paris, le Comité faisait connaître qu'il n'entendait en rien revenir sur ce qui avait été fait depuis la cessation de la guerre :

CITOYENS DE PARIS,

Dans trois jours vous serez appelés, en toute liberté, à nommer la municipalité parisienne. Alors, ceux qui, par nécessité urgente, occupent le pouvoir, déposeront leurs titres provisoires entre les mains des élus du peuple.

Il y a, en outre, une décision importante que nous devons prendre immédiatement : c'est celle relative au traité de paix.

Nous déclarons, dès à présent, être fermement décidés à faire respecter ses préliminaires, afin d'arriver à sauvegarder à la fois le salut de la France républicaine et de la paix générale.

*Le délégué du gouvernement au ministère de l'intérieur,*

V. GRÉLIER.

Des décisions prises par le Comité central, le 19 au soir, étaient publiées : l'état de siège était levé dans le département de la Seine, sur cette considération que ce n'était qu'un moyen de despotisme militaire ;

Les conseils de guerre de l'armée permanente étaient abolis, sur la proposition du cit. Assi, qui les flétrissait comme tribunaux d'exception ;

Une amnistie pleine et entière était accordée pour tous les crimes et délits politiques.

Une autre proclamation était relative aux faits écoulés ; le Comité y déclarait de nouveau qu'il n'avait pas, comme on l'avait prétendu, été l'auteur de l'exécution des deux généraux fusillés le 18, à Montmartre :

CITOYENS,

La journée du 18 mars, que l'on cherche par raison et intérêt à travestir d'une manière odieuse, sera appelée dans l'histoire : la journée de la justice du peuple !

Le gouvernement déchu, — toujours maladroit, — a voulu provoquer un conflit sans s'être rendu compte ni de son impopularité, ni de la con-



fraternité des différentes armes. — L'armée entière, commandée pour être fratricide, a répondu à cet ordre par le cri de : Vive la République ! Vive la garde nationale !

Seuls, deux hommes qui s'étaient rendus impopulaires par des actes que nous qualifions dès aujourd'hui d'iniques, ont été frappés dans un moment d'indignation populaire.

Le Comité de la fédération de la garde nationale, pour rendre hommage à la vérité, déclare qu'il est étranger à ces deux exécutions.

Aujourd'hui, les ministères sont constitués ; la préfecture de police fonctionne, les administrations reprennent leur activité, et nous invitons tous les citoyens à maintenir le calme et l'ordre le plus parfait.

#### CITOYENS,

Vous avez vu à l'œuvre la garde nationale ; l'union, établie au milieu de tant de difficultés par le Comité de la fédération de la garde nationale, a montré ce que nous aurions pu faire et ce que nous ferons dans l'avenir.

Quelques journaux ayant mis en circulation ou propagé, répété des bruits dénués de vérité, une note de *l'Officiel*, en reconnaissant le respect dû à la liberté de la presse, émettait l'espoir que les journaux comprendraient « que le premier de leurs devoirs est « le respect dû à la République, à la vérité, à la justice et au droit, « qui sont placés sous la sauvegarde de tous. »

Une adresse aux départements, rédigée par le cit. Vésinier, alors l'un des délégués au *Journal officiel* (l'autre était le cit. Lebeau), faisait appel au concours de toute la nation, et plus spécialement des grandes villes qui avaient plus d'une fois été en communion de tendances avec Paris.

#### AUX DÉPARTEMENTS

Le peuple de Paris, après avoir donné, depuis le 4 septembre, une preuve incontestable et éclatante de son patriotisme et de son dévouement à la République ; après avoir supporté avec une résignation et un courage au-dessus de tout éloge les souffrances et les luttes d'un siège long et pénible, vient de se montrer de nouveau à la hauteur des circonstances présentes et des efforts indispensables que la patrie était en droit d'attendre de lui.

Par son attitude calme, imposante et forte, par son esprit d'ordre républicain, il a su rallier l'immense majorité de la garde nationale, s'attirer les sympathies et le concours actif de l'armée, maintenir la tranquillité

publique, éviter l'effusion du sang, réorganiser les services publics, respecter les conventions internationales et les préliminaires de paix.

Il espère que toute la presse reconnaîtra et constatera son esprit d'ordre républicain, son courage et son dévouement, et que les calomnies ridicules et odieuses répandues depuis quelques jours en province cesseront.

Les départements, éclairés et désabusés, rendront justice au peuple de la capitale, et ils comprendront que l'union de toute la nation est indispensable au salut commun.

Les grandes villes ont prouvé, lors des élections de 1869 et du plébiscite, qu'elles étaient animées du même esprit républicain que Paris ; les nouvelles autorités républicaines espèrent donc qu'elles lui apporteront leur concours sérieux et énergique dans les circonstances présentes, et qu'elles les aideront à mener à bien l'œuvre de régénération et de salut qu'elles ont entreprise au milieu des plus grands périls.

Les campagnes seront jalouses d'imiter les villes. La France tout entière, après les désastres qu'elle vient d'éprouver, n'aura qu'un but : assurer le salut commun.

C'est là une grande tâche, digne du peuple tout entier, et il n'y faillira pas.

La province, en s'unissant à la capitale, prouvera à l'Europe et au monde que la France tout entière veut éviter toute division intestine, toute effusion de sang.

Les pouvoirs actuels sont essentiellement provisoires, et ils seront remplacés par un Conseil communal, qui sera élu mercredi prochain, 22 courant.

Que la province se hâte donc d'imiter l'exemple de la capitale en s'organisant d'une façon républicaine, et qu'elle se mette au plus tôt en rapport avec elle au moyen de délégués.

Le même esprit de concorde, d'union, d'amour républicain nous inspirera tous. N'ayons qu'un espoir, qu'un but : le salut de la patrie et le triomphe définitif de la République démocratique, une et indivisible.

*Les délégués au JOURNAL OFFICIEL,*

Une autre proclamation encore était publiée le même jour :

Le nouveau gouvernement de la République vient de prendre possession de tous les ministères et de toutes les administrations.

Cette occupation, opérée par la garde nationale, impose de grands devoirs aux citoyens qui ont accepté cette tâche difficile.

L'armée, comprenant enfin la position qui lui était faite et les devoirs qui lui incombent, a fusionné avec les habitants de la cité : troupes de ligne, mobiles et marins se sont unis pour l'œuvre commune.



Sachons donc profiter de cette union pour resserrer nos rangs, et, une fois pour toutes, asseoir la République sur des bases sérieuses et impérissables !

Que la garde nationale, unie à la ligne et à la mobile, continue son service avec courage et dévouement ;

Que les bataillons de marche, dont les cadres sont encore presque au complet, occupent les forts et toutes les positions avancées afin d'assurer la défense de la capitale ;

Les municipalités des arrondissements, animées du même zèle et du même patriotisme que la garde nationale et l'armée, se sont unies à elles pour assurer le salut de la République et préparer les élections du conseil communal qui vont avoir lieu.

Point de divisions ! Unité parfaite et liberté pleine et entière !

« Le nouveau gouvernement de la République... » ainsi débute ce dernier document.

L'opinion publique était singulièrement divisée sur l'appréciation de ce que devait faire le Comité central : les uns, qui s'appelaient à ce moment les « hommes d'ordre », pensaient que le Comité n'aurait jamais dû exister, et que, dans tous les cas sa résistance à l'agression du gouvernement de M. Thiers était un crime à tous les égards.

Les autres trouvaient, tout au contraire, que le Comité n'avait d'autre devoir, d'autre mission que de supplanter le pouvoir alors existant, sauf examen des mesures à prendre à la suite de cette révolution.

D'autres encore estimaient que mettant en avant des griefs légitimes et appuyé par ses commettants, le Comité central devait s'efforcer de faire prévaloir les idées qui lui avaient donné naissance, sans empiéter en rien sur les attributions gouvernementales.

Une chose est à considérer par-dessus toute autre, c'est qu'en notre pays la volonté du plus grand nombre fait loi : le suffrage universel, est à l'heure présente, la base de l'état social parmi nous. Que cette base vaille plus ou moins, qu'il soit ou non désirable de la réformer, cela est certes très discutable ; — mais enfin le fait existe, et nous sommes de ceux qui pensent que, pour avancer sûrement l'avènement de ses idées, il faut partir de l'état de choses existant, qui a toujours sa raison d'être, et en amener s'il est possible la modification sans se mettre en état de révolte contre lui, mais bien en agissant sur la conviction générale et en

ne prétendant traduire dans les faits que ce qui est déjà réalisé dans les esprits.

Poursuivre ces considérations serait anticiper sur les conclusions que nous comptons tirer de ce travail ; mais il n'était pas inutile d'en donner ici un aperçu très-rapide pour faire plus nettement saisir en quoi nous pensons devoir nous séparer des hommes « d'ordre », en quoi nous ne croyons pas pouvoir suivre les hommes « de révolution ».

En ce qui concerne les faits dont nous tentons de retracer l'impartiale histoire, il est certain que la minorité parisienne eût été mal fondée à s'emparer des fonctions gouvernementales et à prétendre les exercer sur tout le pays sans son assentiment formel. Mais il est non moins évident qu'il était légitime que les Parisiens demandassent à ne pas constituer plus longtemps une monstrueuse exception dans le pays, à la fois par leur administration communale spéciale, et par les rigueurs exceptionnelles que leur avait valu jusqu'à ce moment la proximité du pouvoir central. En un mot, ce que les aspirations de Paris avaient de particulier, de personnel, pourrions-nous dire, à cette grande cité, devait être écouté, et ceux qui, au lieu de prêter l'oreille à de légitimes réclamations, au lieu de les discuter pacifiquement, entreprenaient de les étouffer ou de les prévenir par une agression violente, amenaient inmanquablement la guerre civile. Ce devait être le résultat fatal, quoique peut-être inconscient, de leur conduite.

Rentrant dans les faits même du moment, nous dirons que le Comité central, se donnant comme « le nouveau gouvernement de la République », prenant possession de tous les ministères et de toutes les administrations, enjoignant aux divers employés de l'État d'avoir à rejoindre leurs postes sous peine d'être tenus pour démissionnaires, a certainement excédé sa tâche. Ajoutons qu'à notre sens, en agissant autrement, il eût mieux atteint son but, il fût parvenu à amener une réalisation plus générale, plus complète de l'idée qu'il représentait.

La fin de la proclamation citée ci-dessus faisait allusion à l'entente intervenue la veille entre les municipalités et le Comité.

Mais, du 19 au 20, les choses s'étaient modifiées. Lorsque les cit. Bonvalet, Murat et Denizot se présentèrent le 20 au matin à l'Hôtel-de-Ville, pour prendre possession, conformément aux conventions de la nuit, lecture leur fut donnée d'une résolution écrite du Comité central, qui concluait à ce que : « Dans les circons-



« tances actuelles, le Comité était responsable des conséquences de la situation, et ne pouvait se dessaisir ni du pouvoir militaire ni du pouvoir civil. » Ces changements n'étaient pas absolument le fait du Comité central lui-même. Ses membres, ayant été consulter les comités d'arrondissement dont ils étaient les délégués, n'avaient pas été approuvés, pour la plupart.

On leur avait dit qu'on ne voulait pas faire de compromis avec les maires; et, pour certains du moins, on leur avait fait entrevoir qu'il pourrait bien se faire qu'ils fussent fusillés s'il était donné suite, sur les bases convenues, à l'arrangement conclu.

Les trois délégués municipaux, surpris et désolés de ce revirement, essayèrent de mettre de nouveau en avant les arguments qu'ils avaient cru faire prévaloir dans la précédente entrevue; mais il leur fut répondu que les membres du Comité avaient à faire, et que, d'ailleurs, leur résolution était prise d'une manière irrévocable.

Il n'y avait plus qu'à se retirer. Le cit. Mahias, secrétaire de la mairie de Paris sous l'administration de M. Jules Ferry, avait accompagné dans leur démarche les maires ou adjoints que nous venons d'indiquer. Les membres du Comité central voulaient le garder à l'Hôtel-de-Ville pour l'y employer dans ses anciennes fonctions; mais enfin, après quelques pourparlers, on le laissa partir.

Il fallait maintenant aller prévenir les députés, qui étaient partis à l'Assemblée, à Versailles, porter la nouvelle de la transaction intervenue le 19 dans la nuit, et qui, en exécution de cet arrangement, avaient fait placarder l'affiche suivante sur les murs de Paris :

CITOYENS,

Pénétrés de la nécessité absolue de sauver Paris et la République en écartant toute cause de collision, et convaincus que le meilleur moyen d'atteindre ce but suprême est de donner satisfaction aux vœux légitimes du peuple, nous avons résolu de demander aujourd'hui même à l'Assemblée nationale l'adoption de deux mesures qui, nous en avons l'espoir, contribueront, si elles sont adoptées, à ramener le calme dans les esprits.

Ces deux mesures sont : l'élection de tous les chefs de la garde nationale et l'établissement d'un conseil municipal élu par tous les citoyens.

Ce que nous voulons, ce que le bien public réclame en toute circons-

tance et ce que la situation présente rend plus indispensable que jamais, c'est l'ordre dans la liberté et par la liberté.

Vive la France! Vive la République!

*Les représentants de la Seine,*

LOUIS BLANC, V. SCHOELCHER, A. PEYRAT, Edmond  
ADAM, FLOQUET, MARTIN BERNARD, LANGLOIS, Ed.  
LOCKROY, FARCY, H. BRISSON, GREPPO, MILLIÈRE,

*Les maires et adjoints de Paris.*

(Suivent les signatures.)

Les cit. Murat et Mahias partirent donc à Versailles pour y faire connaître aux députés de Paris que l'arrangement conclu avec le Comité central n'avait pu être suivi d'exécution. A leur arrivée, les représentants parisiens se réunirent et rédigèrent la proposition suivante, qui fut lue à la tribune par le cit. Clémenceau, représentant, maire du XVIII<sup>e</sup> arrondissement :

« Les représentants de la Seine soussignés ont l'honneur de proposer à l'Assemblée nationale le projet de loi suivant :

« Art. 1<sup>er</sup> — Il sera procédé, dans le plus bref délai, à l'élection d'un conseil municipal pour la ville de Paris.

« Art. 2. — Ce conseil sera composé de quatre-vingts membres.

« Art. 3. — Le conseil nommera dans son sein son président, qui aura le titre et exercera les fonctions de maire de Paris.

« Art. 4. — Il y aura incompatibilité entre les fonctions de conseiller municipal et celles de maire ou d'adjoint de l'un des vingt arrondissements de Paris.

« Signé : SCHOELCHER, LOUIS BLANC, H. BRISSON,  
TOLAIN, TIRARD, LOCKROY, CLÉMENCEAU,  
LANGLOIS, Edgar QUINET, BRUNET, MIL-  
LIÈRE, MARTIN BERNARD, GREPPO, COUR-  
NET, FLOQUET, RAZOUA, FARCY. »

Dans la journée, il y avait eu une vive inquiétude au sujet de la solde des gardes nationaux. Le Trésor ayant été complètement abandonné, le gouvernement ayant, disait-on, emporté le numéraire de la Banque et fait brûler les billets, on avait eu la plus grande difficulté à effectuer le paiement habituel. On n'avait pu



sortir de cette fâcheuse situation qu'en empruntant aux grands établissements de crédit.

Les personnes qui arrivaient à Versailles devaient, en quittant la gare, passer entre deux haies d'agents de police, pour la plupart en bourgeois, et elles subissaient là un véritable examen. Il fallait prouver son identité par une pièce quelconque. En outre, des agents spéciaux avaient pour mission de saisir les journaux apportés de Paris. Nous avons vu subsister cette inquisition tout le temps qu'il nous a été possible de nous rendre à Versailles.

A l'Assemblée, M. Jules de Lasteyrie propose de nommer une commission de quinze membres « qui réunisse toutes les pensées « de l'Assemblée et qui s'entende avec le pouvoir exécutif, afin « d'agir comme il convient dans les circonstances actuelles. » Cette commission est nommée le jour même.

Sur la demande de M. Picard, ministre de l'intérieur, et dans le but de protéger l'Assemblée, le département de Seine-et-Oise était mis en état de siège, malgré la vive opposition de M. Louis Blanc, qui conseillait sagement à ses collègues « une politique de conciliation et d'apaisement. »

Nous avons vu plus haut qu'une proposition de loi, relative aux élections municipales à Paris, avait été présentée par des représentants de la Seine. L'Assemblée avait déclaré l'urgence.

Elle avait de même déclaré l'urgence sur une proposition de loi du cit. Millière, représentant de Paris, tendant à proroger de trois mois les délais fixés par la loi du 10 mars 1871 sur les échéances des effets de commerce.

Les dépêches suivantes étaient envoyées de Versailles dans les départements :

Versailles, 20 mars, 12 h. 55, soir.

Donnez l'ordre à tous les militaires, soldats ou officiers, venant isolément ou en troupe, de s'arrêter aux stations de Versailles, Étampes, Corbeil, Melun, Nogent-sur-Seine, Meaux, Soissons, Pontoise, Chantilly et Poissy. Donnez le même ordre aux marins ainsi qu'aux fonctionnaires publics.

Signé : A. THIERS.

Le 20 mars 1871, 9 h. 40 du matin.

*Intérieur aux préfets et sous-préfets.*

« Faites saisir de suite le *Journal officiel* du 20 mars, daté de Paris ; il est l'œuvre de l'insurrection qui s'est emparée des presses de l'*Officiel* à Paris : prévenez les populations. »

ERNEST PICARD.

Quelques protestations contre le Comité central commençaient à circuler, où l'on déclarait ne pas vouloir se séparer du gouvernement, tant qu'il ne s'écarterait pas « de la ligne de conduite qu'il « s'était tracée lui-même dans la note insérée, le 9 mars, au *Journal officiel*. »

Dans le même ordre d'idées, un capitaine de la garde nationale faisait placarder l'affiche suivante :

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté, Égalité, Fraternité.*

Je viens faire appel au patriotisme et à la virilité de la population qui veut l'ordre, la tranquillité et le respect des lois.

Le temps presse pour former une digue à la révolution. Que tous les bons citoyens viennent me donner leur appui.

A. BONNE,

*Capitaine commandant la 4<sup>e</sup> compagnie du  
255<sup>e</sup> bataillon, 12, boulevard des Capucines.*

Nous reproduisons cette pièce parce qu'elle fut l'origine de démonstrations qui aboutirent deux jours après à une collision.



**Mardi 21 mars 1871**

Le lendemain 21, les représentants et les maires de Paris s'empressaient de porter à la connaissance de la population la décision qui venait d'être prise par l'Assemblée relativement aux élections municipales; et l'affiche suivante était apposée sur tous les murs :

Les maires et adjoints de Paris et les représentants de la Seine font savoir à leurs concitoyens que l'Assemblée nationale, dans la séance d'hier, a voté l'urgence d'un projet de loi relatif aux élections du conseil municipal de la ville de Paris.

La garde nationale, ne prenant conseil que de son patriotisme, tiendra à honneur d'écarter toute cause de conflit, en attendant les décisions qui seront prises par l'Assemblée nationale.

Vive la France ! Vive la République !

Paris, le 21 mars 1871.

*Les représentants de la Seine :*

LOUIS BLANC, V. SCHOELCHER, A. PEYRAT, Edmond ADAM, FLOQUET, MARTIN BERNARD, LANGLOIS, Edouard LOCKROY, FARCY, H. BRISSON, GREPPO, MILLIÈRE, Edgar QUINET.

*Les maires et adjoints de Paris.*

(Suivent les signatures.)

Un certain nombre de journaux, de leur côté, publiaient une déclaration aux électeurs, les exhortant à ne pas prendre part au vote auquel le Comité les conviait pour le 22 :

DÉCLARATION DE LA PRESSE

AUX ÉLECTEURS DE PARIS

Attendu que la convocation des électeurs est un acte de la souveraineté nationale ;

Que l'exercice de cette souveraineté n'appartient qu'aux pouvoirs émanés du suffrage universel ;

Que, par suite, le Comité qui s'est installé à l'Hôtel-de-Ville n'a ni droit ni qualité pour faire cette convocation,

Les représentants des journaux soussignés considèrent la convocation affichée pour le 22 mars comme nulle et non avenue, et engagent les électeurs à n'en pas tenir compte.

Ont adhéré :

*Le Journal des Débats, — le Constitutionnel, — l'Électeur libre, — le Petit Moniteur, — la Vérité, — le Figaro, — le Gaulois, — la Petite Presse, — le Petit Journal, — Paris-Journal, — le Petit National, — la Presse, — la France, — la Liberté, — le Pays, — le National, — l'Univers, — la Cloche, — la Patrie, — le Français, — la Gazette de France, — l'Union, — le Bien public, — l'Opinion nationale, — l'Avenir libéral, — Journal des Villes et des Campagnes, — le Journal de Paris, — le Moniteur universel, — la France nouvelle, — le Monde, — le Temps, — le Soir, — l'Ami de la France, — le Messager de Paris, — le Peuple français.*

Certes, il était du droit des journaux de conseiller l'abstention à leurs lecteurs; ce pouvait être de bonne guerre contre un mouvement qui n'avait pas leurs sympathies, sinon bien habile de leur propre part. Mais les raisons dont ils appuyaient ce conseil avaient-elles une bien sérieuse valeur?

« La convocation des électeurs est un acte de souveraineté nationale. » C'est écrit ainsi dans nos lois. Mais qui prétendra que tout ce qui y est écrit est sensé?

Supposons qu'un citoyen isolé, une « individualité sans mandat, » posant à ses concitoyens une question qui ne soit pas approuvée par le pouvoir quelconque sous lequel il vit, — la question de déchéance de ce pouvoir, par exemple, — parvienne à



grouper autour de son opinion la majorité des électeurs, quelqu'un songera-t-il à contester la validité du vote émis? Nous disons quelqu'un, bien entendu, en dehors des intéressés.

A tort ou à raison, nous l'avons déjà dit, chez nous le nombre domine. Ou il faut se mettre en révolte contre ce principe qui, dans notre pays, est — actuellement — la base de toutes choses; ou il faut admettre que le vote, de quelque façon qu'il soit provoqué, de quelque manière qu'il se manifeste, doit être pris en considération. Sinon, le gouvernement n'est que l'art de poser des questions en un moment et sous une forme tels que le grand nombre réponde dans un sens voulu, calculé d'avance. Ce régime ne nous est pas inconnu; et nous savons trop bien où il conduit.

Lorsqu'une occasion de manifester leur avis s'offre aux électeurs, nous ne croyons pas qu'ils doivent, qu'ils puissent — moralement — la négliger; sauf indifférence coupable ou ignorance fâcheuse.

Lorsque des empêchements sont mis à la libre expression du suffrage universel consulté, lorsque des entraves existent, qui sont de nature à altérer la sincérité du vote, l'électeur qui pour ces raisons ne veut pas s'associer à un acte faussé par avance, ne peut désigner les candidats de son choix. Mais si, non content de subir passivement, il veut protester comme il le doit contre ce qu'il considère à bon droit comme une iniquité, un moyen lui est offert : c'est le bulletin blanc.

De même, lorsqu'est mise aux voix la nomination de délégués devant constituer par leur réunion un mode de représentation que l'on considère comme mauvais, auquel on est hostile, le même moyen de protestation subsiste; et s'il réunit la majorité, il est absolument irrésistible.

Mais l'abstention pure et simple, manifestée par la non-comparution au scrutin, et qui peut être confondue avec l'indifférence ou l'ineptie, ne saurait être une force que si la totalité des électeurs s'y ralliait; elle n'est en aucun cas un devoir, pas même une manœuvre adroite.

Le *Journal officiel* de Paris publiait les pièces suivantes :

Les mesures sages et prévoyantes prises par le Comité central de la garde nationale ont complètement calmé l'effervescence de la population parisienne.

Sur les boulevards et dans les rues, la circulation est aussi active

que d'habitude. Bien que les événements accomplis ces derniers jours soient commentés avec animation, les citoyens acceptent franchement le nouvel état de choses, garanti du reste par l'aide et le concours de la garde nationale tout entière.

La troupe régulière a, de son côté, compris que ses chefs ne pouvaient plus lui commander le feu sur les Français après les avoir fait fuir devant les Prussiens.

Les auteurs de tous nos maux ont quitté Paris sans emporter le moindre regret.

Et maintenant, soldats, mobiles et gardes nationaux sont unis par la même pensée, le même désir, le même but : nous voulons tous l'union et la paix.

Plus d'émeutes dans les rues! Assez de sang versé pour les tyrans!

Que les ambitieux ou les traîtres se le tiennent pour dit.

Vous, commerçants, qui voulez la stabilité dans les affaires; vous, boutiquiers, qui demandez le va-et-vient favorable à la consommation; vous, ouvriers, qui avez besoin d'utiliser vos bras pour assurer l'existence de vos familles; vous tous, enfin, qui, après tant de calamités, aspirez à jouir de la sécurité indispensable au bonheur d'un grand peuple, rejetez les conseils funestes qui tendent à nous mettre de nouveau entre des mains royales ou impériales.

Pour renverser notre République sacro-sainte, cimentée hier encore par l'œuvre commune, il faudrait supporter l'horreur d'une nouvelle lutte fratricide, et passer sur nombre de cadavres républicains.

Sacrifions toutes nos jalousies, toutes nos rancunes sur l'autel de la patrie, et que de toutes les poitrines françaises parte ce cri grand et sublime :

Vive à jamais la République!

#### LA RÉVOLUTION DU 18 MARS

Les journaux réactionnaires continuent à tromper l'opinion publique en dénaturant avec préméditation et mauvaise foi les événements politiques dont la capitale est le théâtre depuis trois jours. Les calomnies les plus grossières, les inculpations les plus fausses et les plus outrageantes sont publiées contre les hommes courageux et désintéressés qui, au milieu des plus grands périls, ont assumé la lourde responsabilité du salut de la République.

L'histoire impartiale leur rendra certainement la justice qu'ils méritent, et constatera que la révolution du 18 mars est une nouvelle étape importante dans la marche du progrès.

D'obscurs prolétaires, hier encore inconnus, et dont les noms retentiront bientôt dans le monde entier, inspirés par un amour profond de



la justice et du droit, par un dévouement sans borne à la France et à la République, s'inspirant de ces généreux sentiments et de leur courage à toute épreuve, ont résolu de sauver à la fois la patrie envahie et la liberté menacée. Ce sera là leur mérite devant les contemporains et devant la postérité.

Les prolétaires de la capitale, au milieu des défaillances et des trahisons des classes gouvernantes, ont compris que l'heure était arrivée pour eux de sauver la situation en prenant en mains la direction des affaires publiques.

Ils ont usé du pouvoir que le peuple a remis entre leurs mains avec une modération et une sagesse qu'on ne saurait trop louer.

Ils sont restés calmes devant les provocations des ennemis de la République, et prudents en présence de l'étranger.

Ils ont fait preuve du plus grand désintéressement et de l'abnégation la plus absolue. A peine arrivés au pouvoir, ils ont eu hâte de convoquer dans ses comices le peuple de Paris, afin qu'il nomme immédiatement une municipalité communale dans les mains de laquelle ils abdiqueront leur autorité d'un jour.

Il n'est pas d'exemple dans l'histoire d'un gouvernement provisoire qui se soit plus empressé de déposer son mandat entre les mains des élus du suffrage universel.

En présence de cette conduite si désintéressée, si honnête et si démocratique, on se demande avec étonnement comment il peut se trouver une presse assez injuste, malhonnête et éhontée pour déverser la calomnie, l'injure et l'outrage sur des citoyens respectables, dont les actes ne méritent jusqu'à ce jour qu'éloge et admiration.

Les amis de l'humanité, les défenseurs du droit, victorieux ou vaincus, seront donc toujours les victimes du mensonge et de la calomnie?

Les travailleurs, ceux qui produisent tout et qui ne jouissent de rien, ceux qui souffrent de la misère au milieu des produits accumulés, fruit de leur labeur et de leurs sueurs, devront-ils donc sans cesse être en butte à l'outrage?

Ne leur sera-t-il jamais permis de travailler à leur émancipation sans soulever contre eux un concert de malédictions?

La bourgeoisie, leur aînée, qui a accompli son émancipation il y a plus de trois quarts de siècle, qui les a précédés dans la voie de la révolution, ne comprend-elle pas aujourd'hui que le tour de l'émancipation du prolétariat est arrivé?

Les désastres et les calamités publiques dans lesquels son incapacité politique et sa décrépitude morale et intellectuelle ont plongé la France devraient pourtant lui prouver qu'elle a fini son temps, qu'elle a accompli la tâche qui lui avait été imposée en 89, et qu'elle doit sinon céder la





## EN VENTE CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS

### Ouvrages de M. Edgar QUINET

ŒUVRES POLITIQUES, 2 vol. gr. in-18. . . . .	7 fr.
LA RÉVOLUTION, 2 forts et beaux vol. in-8. . . . .	15
LE MÊME OUVRAGE, 2 vol. in-18. . . . .	7
LA CRITIQUE DE LA RÉVOLUTION, 1 vol. in-8. . . . .	1
FRANCE ET ALLEMAGNE, 1 vol. in-8. . . . .	1
L'EXPÉDITION DU MEXIQUE, 1 vol. in-18. . . . .	1
LA CRÉATION, 2 beaux vol. in-8. . . . .	10
LA RÉVOLUTION RELIGIEUSE AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE, 1 vol. in-18. . . . .	1 fr.

### Ouvrages de M<sup>me</sup> Edgar QUINET

LES MÉMOIRES D'EXIL. — Bruxelles, l'Oberland, 1 vol. gr. in-18. . . . .	3 fr. 50
LE MÊME OUVRAGE. 2 <sup>e</sup> série, 1 vol. gr. in-18. . . . .	3 50

### Ouvrage de Louis BLANC

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE 1848, 2 vol. grand in-18 (nouvelle édition). . . . .	7 fr.
--	-------

### Ouvrages de P.-J. PROUDHON

ŒUVRES ANCIENNES COMPLÈTES, 19 vol. gr. in-18, à 3 fr. 50 le vol.	
ŒUVRES POSTHUMES, inédites, 4 vol. grand in-18, à 3 fr. 50 le vol.	
ŒUVRES INTERDITES EN FRANCE, 7 vol. gr. in-18, à 3 fr. 50 le vol.	
LA BIBLE ANNOTÉE : LES ÉVANGILES, LES APÔTRES, 2 forts vol. gr. in-18, ensemble . . . . .	9 fr.